

2014



BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

Rapport sur la Supervision Bancaire



SOMMAIRE

MOT DU GOUVERNEUR	5
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE, OPERATIONNEL ET ACTIVITE DE LA SUPERVISION BANCAIRE	7
I. Évolution du dispositif reglementaire	7
II. Évolution du cadre operationnel de la supervision bancaire	19
III. Activite de la supervision bancaire	21
CHAPITRE 2 : LE SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN	25
I. Evolution de la structure du secteur bancaire tunisien	25
II. Activite et resultat des etablissements de credit	33
ANNEXES	

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire

Annexe 2 : Principaux indicateurs du secteur bancaire Tunisien

Annexe 3 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes

Annexe 4 : Bilan et état de résultat des établissements de leasing

Annexe 5 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes

Annexe 6 : Evolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours

Annexe 7 : Evolution des TEGs par catégorie de concours et par établissement de crédit courant 2014

Annexe 8 : Liste des établissements de crédit agréés et en activité

Annexe 9 : Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2014

Annexe 10 : Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2014

Annexe 11 : Evolution des indices TUNINDEX et TUNBANK

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALM	Asset Liability Management
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BCG	Basel Consulting Group
BCBS	Basel Committee on Banking Supervision
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CGA	Comité Général des assurances
CMF	Conseil du marché financier
CSBA	Communauté des Superviseurs Bancaires Africains
CTAF	Commission Tunisienne Des Analyses Financieres
DGSB	Direction Générale de la Supervision Bancaire
EC	Etablissement de Crédit
FMA	Fonds Monétaire Arabe
FMI	Fonds Monetaire International
FSAP	Financial Sector Assessment Program
FSB MENA	Groupe Consultatif Regional de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient
FSB	Financial stability Board
GSBF	Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones
IHH	Indice Herfindhal-Hirshman
IPEC	Indicateurs de Positionnement des Etablissements de Credit
LCB/FT	Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
LCR	Liquidity Coverage Ratio
MD	Millions de Dinars
md	Mille Dinars
NSFR	Net Stable Funding Ratio
PDR	Prêteur en Dernier Ressort
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
TEG	Taux Effectif Global
TMM	Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire
TRE	Taux de Rémunération de l'Epargne

Mot du Gouverneur

Au cours de l'année 2014, la Banque Centrale de Tunisie a continué à œuvrer pour le renforcement du cadre réglementaire de l'activité bancaire avec la refonte du cadre prudentiel de la liquidité qui constitue une réforme majeure dans le sens de l'implémentation des normes et standards bâlois traçant la voie pour une gestion plus efficace du risque de liquidité au niveau du secteur.

Après la panoplie de réformes réglementaires importantes mais disparates engagées jusque-là et rendues nécessaires par l'impératif de rattraper un retard accumulé par le passé ou de donner une réponse prudentielle à la conjoncture particulière qu'a connue la Tunisie au cours des quatre dernières années, l'orientation stratégique future pour la prochaine quinquennie est, désormais, la convergence du dispositif prudentiel tunisien avec les standards internationaux, notamment Bâlois, en se basant sur une approche globale et graduelle qui portera notamment sur l'adoption des approches standards en matière de risque de crédit, de risque opérationnel et de risque de marché pour le calcul des exigences en fonds propres, et sur la finalisation du dispositif prudentiel de liquidité à travers l'introduction du ratio structurel de liquidité à long terme en complément du ratio de liquidité LCR.

En outre, le projet de refonte de la loi bancaire constitue la pierre angulaire de toute cette stratégie de réforme. Celui-ci vise le renforcement du cadre légal relatif aux conditions et aux procédures d'agrément, la réorganisation du marché bancaire en l'ouvrant à de nouveaux acteurs et l'encadrement de nouvelles activités notamment l'activité bancaire islamique et la mise en place d'un régime complet de résolution bancaire inspiré des standards internationaux ainsi que la création d'un fonds de garantie des dépôts en tant que filet de sécurité contribuant à la stabilité financière.

Parallèlement à cela, la restructuration du secteur bancaire public constitue une composante principale du programme de réformes. En effet, dans l'objectif d'assurer la solidité, la pérennité et la gestion saine pour les trois banques publiques, des programmes de restructuration ont été arrêtés à la lumière du full-audit conduit au cours de 2013-2014 traçant les orientations stratégiques et les politiques de développement et de transformation institutionnelle et opérationnelle. Dans ce cadre les mesures prises en matière de gouvernance et de recapitalisation de ces banques constituent des avancées notables à consolider et à compléter.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Par ailleurs, la réussite de la réforme bancaire passe inéluctablement par le remodelage de la physionomie du secteur, la révision de son modèle économique ainsi que de ses méthodes et pratiques de management.

La réussite des réformes suppose également que les établissements de crédit n'appréhendent pas ces réformes sous l'angle exclusif d'une contrainte réglementaire se traduisant par des coûts d'investissement supplémentaire en moyens humains et logistiques mais également comme une opportunité à saisir afin de les ériger en bonnes pratiques et de les traduire en politiques de management des risques à même de se traduire à terme par des économies de coût du risque et par un renforcement du capital confiance du public susceptible de valoriser leurs fonds de commerce.

Faut-il rappeler que l'adhésion des banques au processus des réformes nécessite une implication franche de leurs conseils d'administration et de leur management dans la gestion des risques notamment par le développement des structures internes de contrôle permanent et périodique et la mise à leur disposition des moyens nécessaires.

Pour sa part, la BCT, consciente de l'enjeu de ces réformes, s'engage à mesurer leur impact potentiel sur l'économie nationale et sur les fondamentaux du système bancaire et à tenir compte des capacités financières et organisationnelles des établissements de crédit à s'adapter à ces nouvelles exigences.

Chapitre 1 : Évolution du dispositif réglementaire, opérationnel et activité de la supervision bancaire

I. Évolution du dispositif réglementaire

1. Rappel des principales réformes prises 2013

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de renforcement du cadre réglementaire de l'activité bancaire au cours de 2013, la BCT a entrepris les principales réformes suivantes :

- Publication de la circulaire 2013-15 du 7 novembre 2013 portant refonte des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Cette refonte vise notamment l'implication du Conseil et des comités d'appui (Comité permanent d'audit interne et comité des risques) dans le suivi du dispositif LCB/FT ainsi que l'introduction des nouvelles exigences en matière de renforcement du dispositif de contrôle interne tant sur le plan logistique que procédural permettant de s'assurer de la prévention du risque de blanchiment d'argent.

- Publication de la circulaire aux établissements de crédits n°2013-21 du 30 décembre 2013 portant modification de la circulaire n 91-24 instaurant l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

L'objectif est de consolider les assises financières des banques Tunisiennes en améliorant le taux de couverture des créances classées par les provisions pour atteindre des niveaux comparables aux pays similaires et afin de les inciter à maîtriser leurs risques en basant la décision d'octroi du crédit sur l'évaluation des risques inhérents aux projets financés et à la solvabilité de leurs clients plutôt que sur les garanties.

Encadré 1

Impact de la Circulaire aux établissements de crédit n°2013-21 modifiant la circulaire no 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements

❖ Principales dispositions de la circulaire :

Les établissements de crédit doivent constituer, à partir de l'exercice 2013, des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :

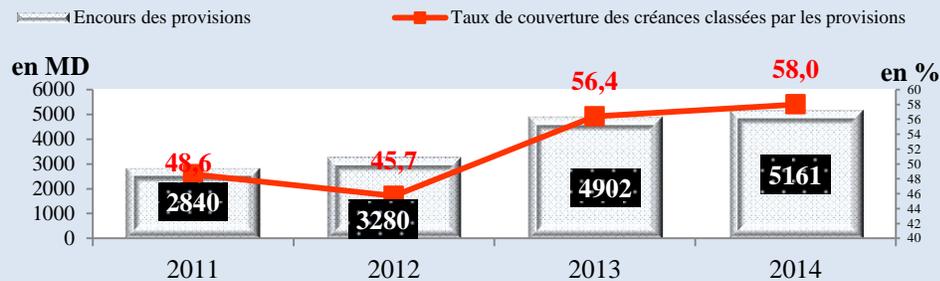
$A=N-M+1$ où :

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêt des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

❖ Impact

➤ Evolution exceptionnelle en 2013 par rapport à 2012 :

- De l'**encours des provisions** (+51% ou 1673 MD dont 1038 MD de provisions additionnelles).
- Du **taux de couverture des créances classées par les provisions** de 10,7 points de pourcentage pour s'élever à 56,4%.



➤ Amélioration notable par rapport à 2012, du **taux de couverture des créances classées 4 par les provisions** s'est améliorée de 13,5 points de pourcentage.

➤ Amélioration sensible et continue du **taux de couverture (TC) par banque**

	2012		2013		2014	
	Nbre de banques	% du total actifs	Nbre de banques	% du total actifs	Nbre de banques	% du total actifs
TC > 60%	8	42,5%	11	58,9%	14	78,3%
Dont TC > 70%	2	6%	8	39,9%	8	27,4%
TC < 60%	13	57,5%	10	41,1%	8	21,7%

➤ Augmentation exceptionnelle de la **part du PNB allouée à la couverture des risques**.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

➤ Baisse des indicateurs de rentabilité

	2011	2012	2013	2014
Part du PNB allouée aux risques	26,4	25,3	38,8	20,9
Résultat net	306	359	159	579
ROA	0,6	0,6	0,3	0,8
ROE	6,6	7,2	3,2	10,8

➤ Forte baisse des **fonds propres nets** en 2013 s'expliquant par les facteurs suivants :

- des provisions additionnelles pour couverture des créances classées déduites des fonds propres d'ouverture (conformément à la norme relative aux modifications comptables NC 11).
- des dispositions de la circulaire 2012-09 relative à la déductibilité des participations au capital des établissements de crédits des fonds propres.

	2011	2012	2013	2014
Fonds propres	5370	5496	4212	5159
Ratio de solvabilité provisions	11,9	11,8	8,2	9,5
Ratio Tier 1	10	9,4	6,6	7,7

2. Mesures entreprises en 2014

L'année 2014 a été marquée par la publication en novembre 2014 d'une circulaire aux banques n°2014-14 portant refonte du Ratio de liquidité. Cette refonte visant à doter les banques tunisiennes et la supervision bancaire d'un instrument prudentiel dynamique de mesure et de gestion du risque de liquidité qui s'inspire du ratio de liquidité bâlois à un mois *LCR* vient palier aux insuffisances de l'ancien dispositif orienté davantage vers le risque de transformation que vers le risque de liquidité et ne tenant pas compte des engagements hors bilan.

Plus particulièrement, l'instauration de ce nouveau ratio de liquidité vise une meilleure différenciation dans le positionnement des expositions des banques au risque de liquidité ce qui permettra un meilleur traitement prudentiel des problèmes de liquidité par la distinction entre les problèmes conjoncturels et structurels. Il vise également à inciter les banques à reconsidérer leurs pratiques en matière de gestion de liquidité -notamment par l'instauration de structures ALM opérationnelles et efficaces- et à rationaliser leurs politiques et pratiques commerciales de mobilisation des ressources de la clientèle dans le sens de l'atténuation de la dépendance des ressources volatiles.

Le *LCR* est défini le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie par l'encours des actifs liquides de haute qualité sur un horizon de 30 jours dans une situation de tension de liquidité.

$$\text{LCR} = \frac{\text{Actifs liquides de haute qualité}}{\text{Sorties de trésorerie attendues} - \text{Entrées de trésorerie attendues}}$$

Les actifs liquides de haute qualité sont composés de deux niveaux :

- Actifs liquides de niveau 1 retenus à 100% de leur encours sans aucun plafond ;
- Actifs liquides de niveau 2 plafonnés à 40% de l'encours global des actifs liquides de haute qualité et composés de deux niveaux: niveau 2A et niveau 2B où les actifs de niveau 2B sont plafonnés à 15% de l'encours global des actifs liquides de haute qualité.

Les entrées de trésorerie attendues sont plafonnées à 75% des sorties de trésorerie attendues. Par conséquent, les actifs liquides de haute qualité doivent couvrir au minimum 25% des sorties de trésorerie attendues.

Faut-il signaler que le nouveau ratio de liquidité constitue le pilier principal d'un dispositif complet de surveillance du risque de liquidité que la supervision compte instituer et composé d'autres piliers en l'occurrence: le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), les ratios d'observation (concentration des dépôts, asymétrie des échéances contractuelles), les principes de gouvernance du risque de liquidité.

2-1- Processus de la refonte pour l'introduction du LCR

La réforme s'est basée sur une concertation avec les banques en vue de recueillir leurs observations sur le modèle du ratio cible et pour cerner les contraintes d'ordre organisationnel et technique liées à la génération des données nécessaires pour la confection du ratio cible.

Par ailleurs, la conception des différentes rubriques du ratio cible et la détermination des différentes pondérations y afférentes ont obéi aux règles suivantes :

- Prise en compte dans le choix des actifs à inclure au niveau du numérateur des instruments financiers existants sur le marché tunisien qui répondent au mieux aux critères édictés par le comité de Bâle.
- Application des pondérations et des plafonds retenus par le dispositif bâlois au niveau des actifs liquides.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

- Adoption des pondérations issues de l'étude empirique conduite par la DGSB comme taux de sortie relatifs aux différentes catégories de dépôts de la clientèle.

En effet, une étude empirique a été conduite en vue d'estimer les taux de sorties sur les dépôts sur la base d'un reporting demandé aux banques comportant des observations mensuelles sur une période de 4 années. Cette étude a porté sur un échantillon de 11 banques accaparant plus de 90% du total actif du secteur.

Les résultats issus de cette étude empirique ont montré que les comptes d'épargne représentent les dépôts les plus stables contrairement aux certificats de dépôts qui représentent les dépôts les plus volatiles. Pour les autres catégories de dépôts, le taux de sortie varie en fonction de la catégorie des déposants ; en ce sens que les dépôts des particuliers sont plus stables que les dépôts des institutionnels et les dépôts des sociétés privées.

Tableau n°1 : Taux de sortie sur les dépôts de la clientèle

Nature de dépôts	Catégorie de déposants	Particuliers	Sociétés privés	Institutionnels
Comptes d'épargne		1%	-	-
Comptes à vue		5%	15%	30%
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers		40%	50%	60%
Certificats de dépôts		75%	75%	75%

La concertation avec les banques a permis d'arrêter un prototype du ratio cible sur la base duquel celles-ci ont été invitées à effectuer des simulations sur une période de 4 mois (décembre 2013- mars 2014).

Les résultats du ratio simulé font ressortir une forte disparité entre les banques qui s'explique essentiellement par la détention inégale de bons du trésor par les banques et le degré de recours au refinancement auprès de la BCT. En effet :

- Le niveau global moyen du ratio est de l'ordre de 84,5% avec une disparité entre les banques qui se répartissent en trois lots :
 - Lot 1 : banques pour lesquelles le ratio de liquidité suivant les pondérations retenues est supérieur à 90%.
 - Lot 2 : banques pour lesquelles le ratio de liquidité suivant les pondérations retenue est compris entre 60% et 90%.
 - Lot 3 : banques pour lesquelles le ratio de liquidité suivant les pondérations retenues est inférieur à 60%.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

- Le total des actifs liquides détenus par les banques de l'échantillon est composé à hauteur 70% par des bons du Trésor.

Tableau n°2 : Structure des actifs liquides des banques

	(en % du total)
Actifs de niveau 1	87,5%
dont Bons du trésor	70%
Actifs de niveau 2 (avant ajustement)	14%
dont niveau 2A	6,8%
dont niveau 2B	7,2%

- Les actifs de niveau 2A et 2B représentent respectivement 6,8% et 7,2% du total des actifs liquides de haute qualité.
- Les limites de 40% sur les actifs de niveau 2 et 15% sur les actifs de niveau 2B n'ont pas été atteintes à l'exception de 4 banques.
- Les sorties de trésorerie proviennent essentiellement des dépôts à vue des certificats de dépôts, des refinancements auprès de la BCT, des dinars à livrer dans le cadre des opérations de change.
- Les entrées de trésorerie proviennent essentiellement des dinars à recevoir dans le cadre des opérations de change et des recouvrements sur les créances saines.
- Les entrées de trésorerie représentent en moyenne 40% des sorties de trésorerie.
- En général, le plafond de 75% sur les entrées de trésorerie n'a pas été atteint à l'exception de quelques banques et pour quelques mois : 7 dépassements sur 60 observations mensuelles.

2-2- Mise en place du nouveau ratio de liquidité

La mise en place du nouveau ratio de liquidité a été effectuée suivant les modalités suivantes :

- Un niveau minimum réglementaire exigé de 60% à compter du 1er janvier 2015, 70% à compter du 1er janvier 2016, 80% à compter du 1er janvier 2017, 90% à compter du 1er janvier 2018 et à 100% à compter du 1er janvier 2019.

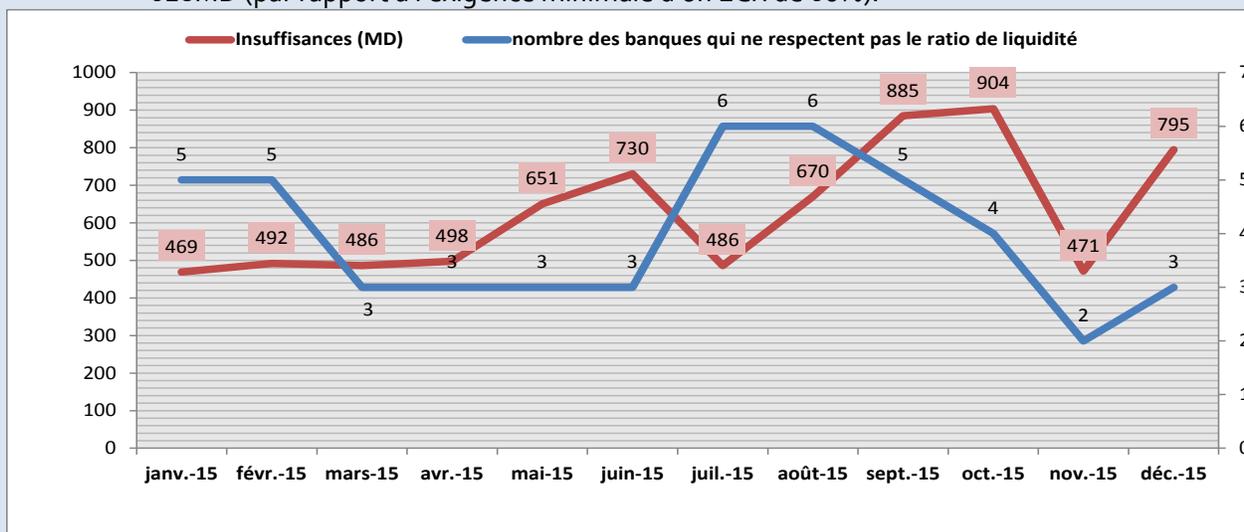
Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

- Une déclaration mensuelle avec un délai n'excédant pas 10 jours à compter de l'expiration du mois considéré sachant que le comité de Bâle recommande un délai maximum de 15 jours.
- Des mesures à prendre en cas de non-respect du niveau minimal qui incluent:
 - Une amende de 0,5% du montant de l'insuffisance par rapport au minimum requis.
 - Un plan d'actions est exigé pour toute banque qui ne respecte pas le niveau minimum du ratio de liquidité pendant 3 mois successifs. Ce plan doit détailler les mesures d'urgence à entreprendre en vue de redresser la situation vis-à-vis de la norme réglementaire.

Encadré 2 : Entrée en vigueur de la circulaire n°2014-14 portant refonte du Ratio de liquidité

Durant l'année 2015 :

- Le nombre moyen de banques qui sont en situation de non-respect avec la nouvelle norme minimale exigée est de 4 banques.
- Le ratio moyen du secteur est de 82,1% avec une insuffisance moyenne de liquidité de 628MD (par rapport à l'exigence minimale d'un LCR de 60%).



- Application des dispositions de l'article 14 de la circulaire 2014-14 durant les 10 premiers mois de l'année 2015

Mesure prise	Nombre de banques concernées
• Amende de 0,5% du montant de l'insuffisance constatée	7
• Communication d'un plan d'actions comportant les mesures d'urgence à entreprendre	4

3. Etat d'avancement des projets de réforme au cours de 2015

3-1 Refonte de la loi bancaire

La refonte de la loi bancaire, qui intervient après une décennie depuis le dernier amendement, est devenue nécessaire pour répondre à plus d'un objectif. Il s'agit d'une part de préserver la stabilité financière à travers une meilleure gouvernance du marché bancaire et un renforcement du contrôle micro-prudentiel avec comme but ultime la protection des déposants.

D'autre part, il s'agit de mettre en place un cadre légal moderne capable d'enrichir l'offre bancaire par le développement des services bancaires et des canaux de distribution pour soutenir l'économie tout en améliorant la transparence et l'équité concurrentielle.

La ligne directrice de cette refonte est la convergence de la législation bancaire tunisienne avec les meilleurs standards internationaux¹, avec comme toile de fonds la consécration des principes de bonne gouvernance, d'équité concurrentielle et de transparence dans la régulation du marché bancaire. Le principal benchmark étant les 29 principes bâlois pour un contrôle bancaire efficace à la lumière des recommandations du rapport FSAP 2012.

Le projet de loi bancaire élaboré en collaboration avec les services concernés du Ministère des finances a été soumis au cours de l'année 2015 à une large consultation auprès des principales parties prenantes ; la profession bancaire, l'Ordre des Experts Comptables, le CMF le CGA et le Ministère de la Justice, avant d'être présenté au Gouvernement puis à l'Assemblée des représentants du peuple.

L'importance de cette loi réside dans les changements substantiels couvrant toutes les phases de l'activité bancaire allant de l'agrément au régime de résolution. En effet, les principaux apports de cette refonte s'articulent autour des axes suivants :

- Renforcement du cadre légal relatif aux conditions et aux procédures d'agrément à travers notamment :

¹ Guidelines of corporate governance principles for banks, BCBS october 2014
Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions FSB- 20...

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

- l'élargissement des actes nécessitant un agrément pour couvrir la transformation ou le changement de statut, l'extension ou la réduction du champ d'activité et l'implantation à l'étranger,
 - le renforcement des critères d'agrément en y ajoutant des conditions ayant trait à la capacité de l'établissement à satisfaire les exigences prudentielles et à adopter une gestion saine et prudente et à l'inexistence d'entraves potentielles à l'exercice de la mission de surveillance.
- Réorganisation du marché bancaire à travers la consécration légale de certaines activités (finance islamique, factoring, leasing) et l'institution de la possibilité de la spécialisation dans d'autres activités.
 - Révision du processus de surveillance à travers la clarification de l'objectif, des missions, du périmètre et des modalités de la supervision bancaire ainsi que du processus de contrôle sur place afin d'instaurer une transparence dans le processus de surveillance bancaire qui favorisera le développement d'une assurance qualité de la supervision bancaire.
 - Mise en place d'un régime de résolution bancaire qui déroge du cadre commun eu égard aux spécificité du domaine bancaire et qui encadre les différentes phases du processus de traitement des difficultés, et ce dans le souci de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités et des services systémiques dont la défaillance aurait de graves conséquences sur l'économie, de protéger les déposants et d'éviter au maximum le recours aux deniers publics.
 - Institution d'un fonds de garantie des dépôts en tant que filet de sécurité répondant aux exigences des standards internationaux.
 - Amélioration du régime des sanctions à travers la séparation entre l'autorité qui constate les infractions et celle qui prononce les sanctions, l'institution d'une procédure sanction plus transparente et une plus grande cohérence entre la nature de l'infraction et la sanction correspondante.

3-2 Introduction du Ratio structurel de liquidité à long terme NSFR

La BCT a engagé une réflexion pour réformer le dispositif prudentiel relatif à la liquidité des banques dans le sens de la mise en place d'un dispositif exhaustif axé sur des normes d'inspiration baloise adapté au contexte tunisien. En effet, et en complément du LCR, la BCT se penche actuellement sur une étude d'impact du NSFR afin de mesurer l'impact potentiel de cette réforme sur les fondamentaux

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

des établissements de crédit et d'appréhender leurs capacités financières et organisationnelles à s'adapter aux nouvelles exigences.

Le ratio structurel de liquidité à long terme est un instrument prudentiel conçu par le Comité de Bâle en vue de réduire le risque de transformation à moyen et long termes en imposant aux banques de financer leurs activités grâce à des ressources suffisamment stables.

La nouvelle approche projetée du ratio de liquidité visera les objectifs suivants :

- Palier à l'absence d'un outil de suivi de risque de liquidité à long terme
- Compléter la refonte déjà entamée par la mise en œuvre du ratio LCR qui constitue le pilier principal dans un dispositif complet de surveillance du risque de liquidité par l'introduction du NSFR.
- Doter les banques d'une structure de financement viable favorisant une adéquation entre les emplois et les ressources.

3-3 Renforcement de la supervision bancaire : Plan d'actions quinquennal 2015-2020

Le programme d'actions quinquennal pour le renforcement de la supervision bancaire arrêté ayant pour horizon l'année 2020. Ce plan constitue la feuille de route qui s'inscrit dans le cadre de la migration d'une surveillance bancaire de conformité vers une supervision basée sur les risques vise les objectifs suivants :

- Passage et convergence du cadre légal et prudentiel vers les normes Bâloises (2 et 3) moyennant une réforme sur le plan légal, réglementaire et opérationnel.
- Mise en place d'un cadre efficace de surveillance opérationnelle avec ses trois piliers (on-site, off-site et over-sight) des établissements de crédit.
- Développement et modernisation des méthodes de supervision à travers le l'amélioration du système d'information et la formalisation des procédures et le renforcement des capacités de la supervision bancaire.

3-4 Recapitalisation et la restructuration des banques publiques

Les trois banques publiques (STB, BNA et BH) ont été soumises durant les années 2013-2014 à des opérations de full audits approfondis et exhaustifs afin de déceler les déséquilibres financiers et les faiblesses d'ordres stratégique, institutionnel et opérationnel.

Ces opérations de full audit ont permis d'arrêter les besoins en fonds propres et de ressortir les principales insuffisances et sources de vulnérabilités des 3 banques.

Sur la base des résultats des full audit, la STB et la BH ont arrêté et approuvé leurs programmes de restructuration au début de 2015 et ont déjà entamé l'exécution de ces programmes. Le programme de restructuration de la BNA, a été élaboré au cours du dernier trimestre 2015, et se trouve en phase de discussion avant son approbation par la BCT.

Les programmes de restructuration développés par les 3 banques, s'étalent sur l'horizon 2015-2019, et s'articulent globalement autour des axes fondamentaux suivants :

- Une redéfinition des orientations stratégiques et des politiques de développement commercial et de positionnement.
- Un plan de transformation institutionnelle et opérationnelle ayant trait au renforcement des modes de gouvernance et de contrôle, d'organisation et de refonte du système d'information.
- Un plan de développement des ressources humaines.
- Un plan d'affaires pour l'horizon 2015-2020 basé sur des politiques de renforcement des fonds propres, de liquidité, de résolution de la problématique des créances classées, de développement commercial ainsi que des plans d'investissement.

L'objectif ultime de la mise en place de ces plans de restructuration est d'associer les fondements de solidité, de pérennité et de gestion saines pour les 3 banques et ce, par référence aux meilleures pratiques.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Dans le cadre de ce processus, certaines mesures ont été prises en l'occurrence :

i-Au niveau de la gouvernance

- Le changement de 50% du Conseil d'Administration des 3 banques publiques (BNA, STB et BH) par voie d'appel à candidature.
- La séparation des fonctions du Directeur général et du Président du Conseil d'Administration.
- Le nomination à fin 2015 les directeurs généraux des 3 banques publiques.

ii- Au niveau de la recapitalisation :

- La promulgation de la loi n° 31-2015 relative au renforcement des fonds propres de la STB et de la BH le 21 août 2015. Cette loi a autorisé l'Etat à souscrire dans l'augmentation de capital de la STB dans la limite de 757 MD et de la BH dans la limite de 110 MD.
- La réalisation de l'augmentation du capital de la STB a eu lieu en octobre 2015. Les souscriptions à l'augmentation de capital se sont faites à hauteur de 80% ou 608 MD par l'Etat, 70 MD par les entreprises publiques et 78 MD par les autres actionnaires. Conséquemment, la part de l'Etat dans le capital de la STB est passée de 25% à 72%, celle des entreprises publiques a été ramenée de 25% à 12% et la part des autres actionnaires a été ramenée de 50% à 16%.
- La réalisation de l'opération l'augmentation du capital de la BH a été ouverte le 27 août 2015 et clôturée à la date prévue par le prospectus (le 11 septembre 2015) pour le montant de 110 MD.

Tous les actionnaires privés ont participé à cette augmentation de capital ; ce qui a permis de garder la part des actionnaires publics au capital de la BH inchangée (57%).

Evolution de participation de l'Etat dans le secteur suite à la recapitalisation des banques publiques

Suite aux augmentations de capital des banques publiques réalisées dans le cadre de plan de restructuration issu de full audit, la participation de l'Etat dans le secteur a été renforcée pour s'établir à 41% en 2015 contre 24,4 % à fin 2014, alors que la participation des actionnaires privés tunisiens et des actionnaires étrangers a connu une baisse pour s'établir à 26% et à 33% respectivement

	Participation de l'Etat dans le secteur	Participation des actionnaires privés tunisiens	Participation des actionnaires étrangers
Participation avant recapitalisation	24,4%	33%	42,6%
Participation après recapitalisation	41%	26%	33%

II. Évolution du cadre opérationnel de la Supervision Bancaire

1. Ressources humaines

L'effectif de la supervision bancaire s'est établi à 44 cadres en 2014, avec un taux d'encadrement universitaire de 91% et une expérience moyenne de 13 ans. La pyramide d'âge de l'effectif de la Supervision n'a pas connu des changements significatifs :

Tableau n° 3 : La pyramide d'âge

Tranche d'âge	(En %)	
	2013	2014
Entre 25 et 35 ans	34	30
Entre 35 et 45 ans	34	34
45 ans et plus	32	36
Total	100	100

2. Formation professionnelle

Afin d'assurer le développement des compétences et le renforcement de la qualification professionnelle des superviseurs, la formation professionnelle a occupé une place prépondérante dans le développement de la supervision.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

2-1 Formation locale

Au cours de l'année 2014, 10 cadres de la supervision bancaire ont bénéficié de 6 actions de formation parmi lesquelles un workshop sur la gouvernance bancaire organisé dans le cadre d'une coopération entre la BCT et la Banque Mondiale . La durée globale de ces actions de formation a été de l'ordre de 30 jours ; soit une durée moyenne de près de 3 jours par cadre.

2-2 Formation à l'étranger

Le nombre des actions de formation à l'étranger a atteint 16 actions dont 3 actions spécifiques. Le nombre de cadres qui ont bénéficié de ces actions s'est élevé à 15 cadres pour une durée globale de 60 jours, soit une moyenne de plus d'une action par cadre d'une durée de 4 jours.

Les actions de formation à l'étranger auxquelles les superviseurs ont participé ont été organisées par des instances régionales et internationales (FMA, FMI, Banque Centrale des Pays Bas, Banque d'Allemagne, Banque de France ...). Les principaux thèmes traités sont en rapport avec les développements récents de la réglementation bancaire et financière à l'échelle internationale parmi lesquels on cite :

- les dernières avancées des travaux du comité de Bâle (Bâle II et III),
- la finance islamique,
- La résolution bancaire
- la supervision bancaire basée sur les risques,
- La supervision sur place
- La lutte contre le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

2-3 Coopération internationale

Le staff de de la DGSB a participé à des missions de représentation de la BCT dans les groupes de travail régionaux et internationaux.

a. Participation à la 84^{ème} réunion annuelle de la Banque des Règlements Internationaux

La BCT a participé à la 84^{ème} réunion annuelle de la BRI qui s'est tenue à Bâle le 24 juin 2014 et à laquelle ont pris part des Gouverneurs des banques centrales, des

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Vice-gouverneurs et de hauts responsables des autorités de supervision issus de 25 pays membres de la BRI.

b. La participation à la 24^{ème} et 25^{ème} réunion du Comité arabe sur le contrôle bancaire

La BCT a participé à la 24^{ème} réunion du comité arabe sur le contrôle bancaire qui s'est tenue à Casablanca-Maroc le 15-18 décembre 2014 au cours de laquelle les thèmes suivants ont été débattus :

- La surveillance prudentielle en tant que pilier de la stabilité financière,
- Le rôle de la supervision bancaire dans les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent,
- L'inclusion financière.

c. Participation à la 12^{ème} réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones

La BCT a participé à la 12^{ème} réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones que tenu à Casablanca le 5 mars 2015. La réunion de ce groupe a été l'occasion pour débattre des thèmes liés au renforcement de l'efficacité de la surveillance au sein des pays membres.

III. Activité de la supervision bancaire

1- Agréments et Autorisations

a. Exercice de l'activité bancaire

Les services de la Supervision Bancaire de la Banque Centrale de Tunisie ont étudié et instruit un dossier ayant trait à la transformation d'El Wifack Leasing d'un établissement financier en une banque résidente qui a obtenu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances en date du 8 octobre 2014.

b. Agréments pour réduction du capital

Dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi 2001-65, un agrément pour la réduction du capital a été accordé à de deux banques dans le cadre d'une opération d'accordéon (qui est une opération de réduction du capital pour éponger les pertes suivie d'une augmentation du capital.)

c. Dépassement des seuils de participation dans le capital d'établissements de crédit

Trois dossiers de franchissement de seuils de participation² dans le capital d'établissements de crédit ont été agréés en 2014. Il s'agit du dépassement du seuil de 20% par la BID dans le capital de Zitouna bank et de celui de 10% par le groupe Horchani dans le capital de la BH et de celui des 2/3 par la Société Générale dans le capital de l'UIB.

d. Nomination des administrateurs et des dirigeants

Les dossiers traités dans ce cadre ont concerné la nomination de trois dirigeants et 19 administrateurs. Trois nominations ont été refusées. Elles concernent deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

2- Activités de Contrôle

2-1- Contrôle permanent des établissements de crédit

Le bilan opérationnel de l'analyse micro prudentielle et de l'évaluation des profils de risques des établissements de crédit au titre de 2014 se présente comme suit :

Nombre d'établissements de crédit ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation annuelle à fin 2014	35
Nombre d'établissements de crédit ayant fait l'objet de réunions annuelles de leurs situations	15
Nombre d'établissements de crédit ayant fait l'objet d'une notification signée par le Gouverneur relative à l'évaluation de leurs situations à fin 2014	11
<i>Dont nombre d'établissements de crédit ayant été invités à communiquer un plan de redressement de leurs situations financières</i>	3

L'évaluation du respect des normes légales et prudentielles quantitatives des établissements de crédit à fin 2014 a fait ressortir ce qui suit :

² 1/10 ; 1/5 ; 1/3 ; 1/2 et 2/3

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Tableau 4: État du respect des normes légales et prudentielles par les établissements de crédit en 2014 :

(En termes de nombre d'établissements ne respectant pas les normes)

	Banques résidentes	Etablissements financiers	Banques non-résidentes
I-Normes légales:			
I-1-Norme de 10% des fonds propres en matière de participation dans le capital d'une même entreprise	2	1	
I-2-Norme de 30% en matière de participation dans le capital des sociétés non financières	5	2	
II-Normes prudentielles:			
II-1-Ratio de couverture des risques (10%)	3 ^(*)	Respectée	Respectée
II-2-Norme de concentration des risques (25%)	6	Respectée	2
II-3-Norme de division des risques (15%) ³	2	Respectée	Respectée
II-4-Norme de division des risques (5%) ⁴	2	Respectée	Respectée
II-5-Norme de division des risques pour les personnes apparentées (1 fois les FPN)	3	Respectée	Respectée
II-6-Ratio de liquidité	13		Respectée
II-7-Position de change	Respectée		

(*) Les trois banques publiques soumises à plan de restructuration

2-2- Contrôle sur place des établissements de crédit

En 2014, plusieurs missions d'inspection sur place ont été effectuées sur la base d'un programme annuel approuvé par le gouvernement de la banque.

Dans le cadre de l'amélioration continue du processus de contrôle sur place, un certain nombre de guides méthodologiques spécifiques par domaine ont été élaborés et validés en 2014.

Les missions de contrôle sur place engagées en 2014 sont au nombre de 20 dont deux missions générales, six missions thématiques et douze missions ponctuelles.

³ La circulaire 91-24 prévoit que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs ou égales pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de l'établissement de crédit ne doit pas excéder 1,5 fois desdits fonds propres nets.

⁴ La circulaire 91-24 prévoit que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs ou égales pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de l'établissement de crédit ne doit pas excéder 3 fois desdits fonds propres nets.

3. Principales mesures disciplinaires prises

L'activité de contrôle permanent et de contrôle sur place a donné lieu à des sanctions prises à l'encontre de certaines banques allant de l'avertissement à l'amende pour un montant total de 2063 mille dinars.

Chapitre 2 : Le secteur bancaire tunisien

I. Evolution de la structure du secteur bancaire tunisien

1. Evolution de la structure du secteur bancaire selon la nature de l'activité

A fin 2014, le nombre d'établissements de crédits agréés en Tunisie s'est maintenu à 43 établissements, répartis entre 22 banques résidentes, 9 établissements de leasing, 3 sociétés de factoring, 2 banques d'affaires et 7 banques non-résidentes.

L'année de 2014 a connu la transformation de la banque non résidente Albaraka Bank en banque résidente.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'établissements en activité

	2012	2013	2014
1-Etablissements de crédit résidents	35	35	36
Banques	21	21	22
Etablissements financiers	14	14	14
Etablissements de leasing	9	9	9
Sociétés de factoring	3	3	3
Banques d'affaires	2	2	2
2- Banques non-résidentes	8	8	7
Total	43	43	43

2. Evolution de la structure du système bancaire selon la nature de l'actionariat

2-1 Les banques résidentes

Le capital des banques résidentes s'élève à 2384,5 MD à fin 2014, réparti entre actionnaires privés tunisiens (33%), actionnaires étrangers (42,6%), et Etat⁵ tunisien (24,4%).

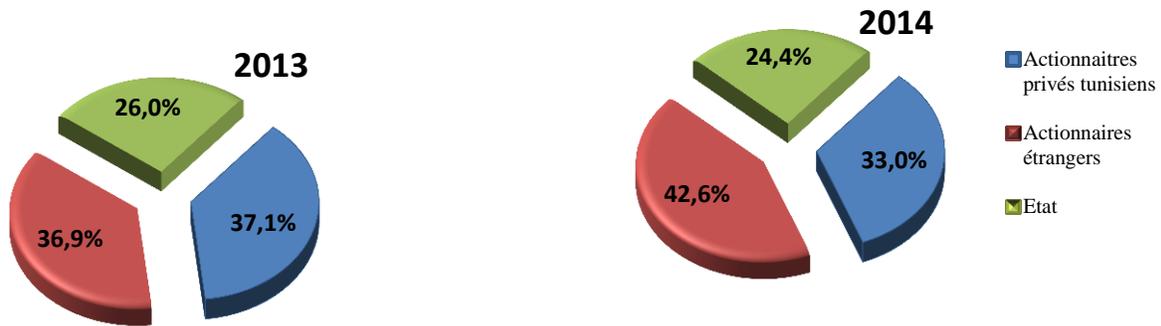
Par rapport à 2013, la structure de l'actionariat a connu une baisse de la part des actionnaires privés tunisiens de 4,1 points de pourcentage et de la part de l'Etat de

⁵ Participation directe et indirecte à travers les entreprises publiques et parapubliques.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

1,6 point de pourcentage contre une hausse de la part des actionnaires étrangers de 5,7 points de pourcentage en relation avec la transformation d'Al Baraka Bank en banque résidente ayant comme actionnaire majoritaire Al Baraka banking group Bahraïn.

Graphique 1 : Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionariat



Le profil des actionnaires de référence du secteur bancaire est composé de l'Etat Tunisien dans 6 banques⁶, d'établissements bancaires dans 11 banques⁷ et des groupes d'affaires industriel et commercial dans 2 banques⁸. L'actionariat de référence de 3 autres banques⁹ est partagé entre l'Etat Tunisien et un Etat arabe.

Tableau 6 : Evolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionariat

	2012	2013	2014
Banques publiques	7	7	7
Banques à capitaux étrangers	8	8	9 ¹⁰
Banques à capitaux privés tunisiens	3	3	3
Banques mixtes ¹¹	3	3	3
Total	21	21	22

⁶ STB, BNA, BH, BTS, BFPME et BZ.

⁷ ATB, ATTIJARI, UBCI, UIB, City Bank, ABC, BTK, QNB, AlBaraka, BT et BFT.

⁸ Amen Bank et BIAT.

⁹ STUSID, BTE et BTL.

¹⁰ Suite à la transformation d'Al-baraka Bank d'une banque non résidente à une banque résidente.

¹¹ Banques dont le capital est partagé à moitié entre l'Etat tunisien et un Etat arabe.

2-2 Les établissements de leasing

Le capital des établissements de leasing s’élève à 228 MD à fin 2014. Sa répartition entre les actionnaires fait ressortir la prédominance des actionnaires privés tunisiens qui détiennent 81,6% du capital.

La répartition du capital selon le groupe d’affiliation témoigne une forte présence des groupes bancaires qui détiennent 45,9% du capital et représentent l’actionnaire de référence de 7 établissements.

Les groupes d’affaires privés détiennent 20,1% du capital et représentent l’actionnaire de référence de 2 établissements.

Graphique 2 : Structure de l’actionnariat des établissements de leasing à fin 2014

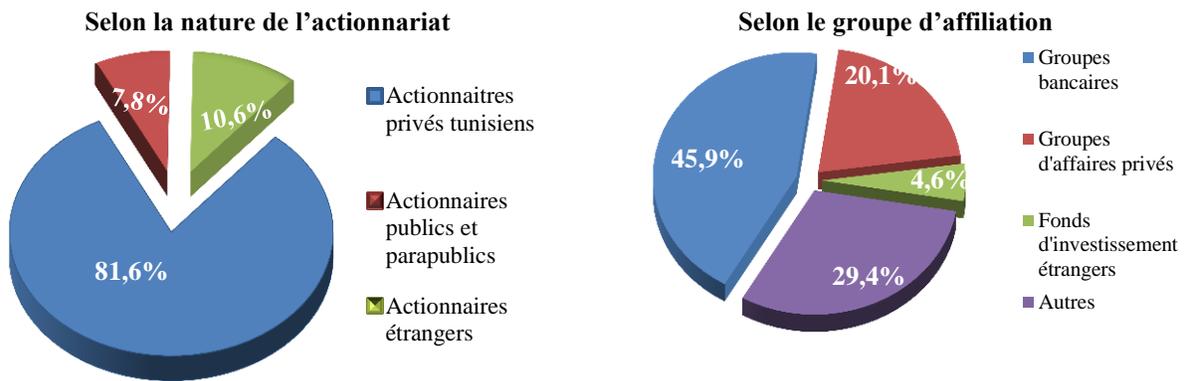


Tableau 7 : Répartition des établissements de leasing suivant le statut du groupe d’affiliation

	Nombre
Etablissements affiliés à des groupes bancaires¹²	7
dont établissements contrôlés par des groupes bancaires	5
Etablissements affiliés à des groupes privés	2

2-3 Les banques non-résidentes

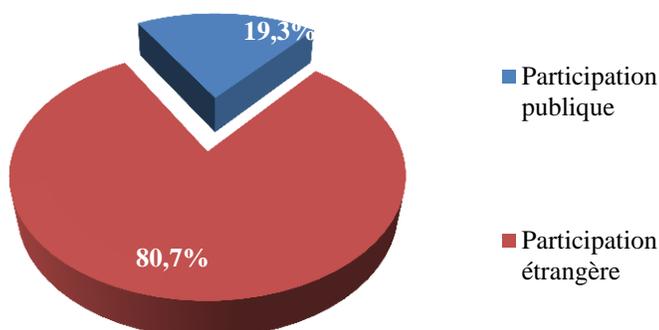
La structure de l’actionnariat des banques non résidentes s’est maintenue inchangée. Elle demeure dominée par les actionnaires étrangers qui accaparent

¹² Etablissements dont l’actionnaire de référence est un groupe bancaire.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

80,7% du capital de ces banques mais est également marquée par la participation de l'Etat tunisien dans le capital d'une banque.

Graphique 3 : Structure du capital des banques non-résidentes à fin 2014



3. Analyse de la concentration du système bancaire

L'activité des établissements de crédit demeure pour l'essentiel concentrée sur les banques résidentes qui accaparent 91,1% des actifs, 92,7% des crédits et 96,9% des dépôts.

Tableau 8 : Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement

	2012	2013	2014
Total actif (en MD)	78573	84497	91379
Dont Part des banques résidentes (en %)	90,1	89,8	91,1
Part des établissements de leasing (en%)	3,6	3,6	3,7
Part des banques non-résidentes (en%)	6,0	6,3	4,9
Part des sociétés de factoring (en%)	0,2	0,2	0,3
Crédits à la clientèle (en MDT)	51774	55562	60527
Part des banques résidentes (en %)	92,2	92,2	92,7
Part des établissements de leasing (en%)	5,0	5,0	5,0
Part des banques non-résidentes (en %)	2,6	2,5	1,9
Part des sociétés de factoring (en%)	0,3	0,4	0,4
Dépôts de la clientèle (en MDT)	44552	48088	51466
Part des banques résidentes (en%)	95,9	95,4	96,9
Part des banques non-résidentes (en%)	4,1	4,6	3,1

Toutefois, une analyse approfondie de la structure du marché bancaire par nature d'activité permet de nuancer cette forte concentration. En effet :

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

- sur le segment des financements à moyen et long termes, les établissements de leasing accaparent 12,4% contre une contribution dans le total des financements de 5%.
- sur le segment des non-résidents, les banques non-résidentes contribuent significativement au financement des non-résidents avec une part de 48,6% contre une part de 1,9% dans le financement total. Concernant les dépôts, les banques non-résidentes collectent 19,5% des dépôts des non-résidents contre une part de 3,1% dans le total des dépôts.

3-1 Concentration au niveau des banques résidentes

L'augmentation du nombre de banques résidentes a entraîné une baisse des différents indicateurs de concentration. Toutefois, l'activité bancaire demeure concentrée que ce soit en termes d'actifs, de crédits ou de dépôts dans la mesure où la part des 4 premières banques dépasse le seuil de 35% et celle des 8 premières dépasse le seuil de 50%.

Tableau 9 : Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes

	Ratio de concentration %						Indice Herfindhal-Hirshman		
	4 premières banques			8 premières banques					
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Total actif	49,2	48,9	47,0	78,0	77,6	75,7	0,089	0,088	0,084
Crédits à la clientèle	49,8	50,0	48,6	79,8	79,1	77,5	0,092	0,091	0,088
Dépôts de la clientèle	50,2	49,4	48,4	81,5	81,4	79,9	0,095	0,095	0,092

Néanmoins, il n'existe pas de position dominante comme en témoigne le niveau de l'indice de Herfindhal-Hirshman proche de 0,1. D'ailleurs, la part de la première banque s'établit à 12,4% au niveau des actifs, 13,6% au niveau des crédits et 15% au niveau des dépôts.

Cette concentration est observée notamment pour les certificats de dépôts et les comptes d'épargne avec des parts de marchés des 4 premières banques de 70,2% et 53,6% respectivement.

Encadré 4 : Mesure de la concentration au niveau du secteur bancaire

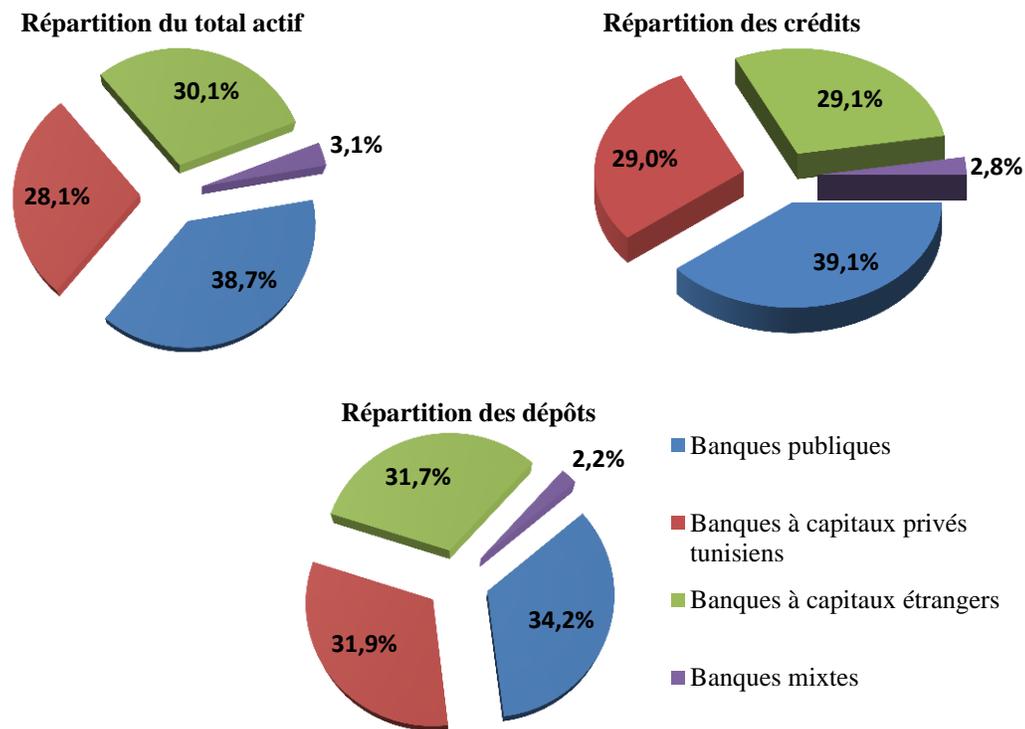
La concentration peut être mesurée par le ratio de concentration qui reflète la part des opérations réalisées par les établissements les plus importants au regard du total de la situation globale de tous les établissements. Elle permet d'évaluer le caractère oligopolistique du secteur. Ce ratio est généralement calculé pour les 4 et 8 plus grands établissements. Un marché est considéré comme concentré si la part des 4 plus grands établissements dépasse 35% ou si la part des 8 plus grands établissements dépasse 50%.

La mesure de la concentration du secteur bancaire peut être complétée par l'indice de Herfindhal-Hirshman, qui somme les carrés des parts de marché de tous les établissements. Il met en évidence les positions dominantes au sein du marché. Cet indice est d'autant plus pertinent que le marché examiné est de faible dimension. En ce qui concerne son interprétation, une valeur inférieure à 0,1 témoigne d'un marché peu concentré, comprise entre 0,1 et 0,18 d'un marché modérément concentré et supérieure à 0,18 d'un marché fortement concentré.

L'analyse de la concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'actionnariat fait ressortir que :

- la contribution des banques publiques à l'activité bancaire demeure la plus importante avec une part de marché en termes d'actifs de 38,7%, de crédits de 39,1% et de dépôts de 34,2%,
- les banques à capitaux privés tunisiens détiennent 28,1% du total actifs, 29% des crédits et 31,9% des dépôts,
- les banques à capitaux étrangers détiennent 30,1% des actifs, 29,1% des crédits et 31,7% des dépôts ; et
- les banques mixtes détiennent des parts de marché de 3,1% au niveau des actifs, 2,8% des crédits et 2,2% au niveau des dépôts.

Graphique 4 : Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionnariat



3-2 Concentration au niveau des établissements de leasing

L'activité des établissements de leasing se caractérise par une concentration aussi bien au niveau des actifs que des mises en force comme en témoigne la part des 4 premiers établissements à fin 2014 qui dépasse le seuil de 35%. L'analyse de l'indice IHH montre une situation de concentration modérée.

Tableau 10 : Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing

	Total actif			Mises en forces		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Part des 4 premiers établissements (%)	64,2	63,5	61,7	62,0	59,6	59,9
Indice Herfindhal-Hirshman	0,135	0,135	0,131	0,131	0,126	0,126

3-3 Concentration au niveau des banques non-résidentes

Le ratio de concentration fait apparaître une forte concentration notamment au niveau des dépôts et à un degré moindre au niveau des crédits et du total actif.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Tableau 11: Indicateurs de concentration de l'activité des banques non-résidentes

	Total Actif			Crédits			Dépôts		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Part des 4 premières banques (%)	74,2	78,9	83,5	92,0	89,9	89,7	89,9	87,8	91,9
Indice Herfindhal-Hirshman	0,163	0,174	0,195	0,258	0,230	0,229	0,234	0,227	0,254

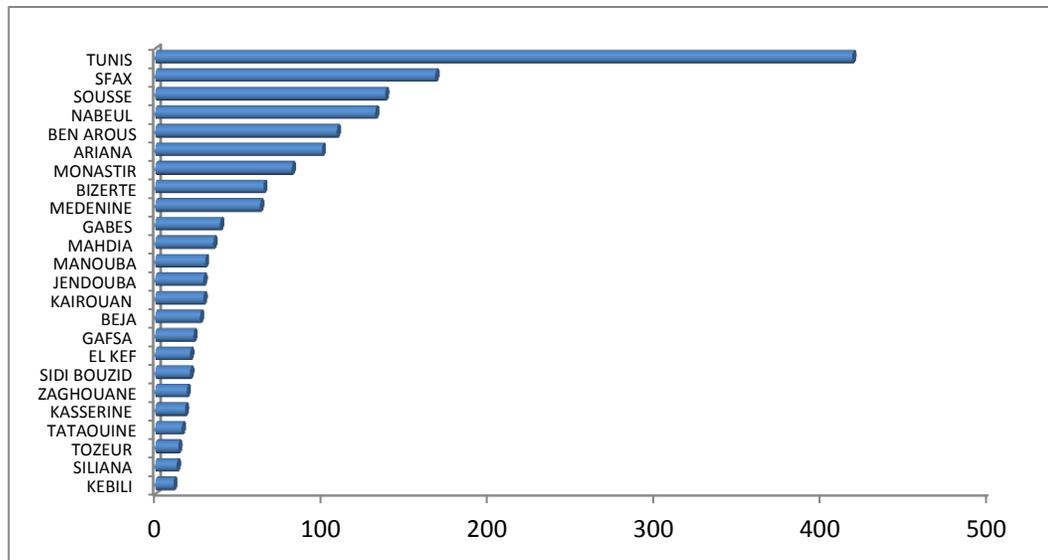
Cette tendance à la concentration est confirmée par l'indice IHH qui dépasse le seuil de 0,18.

4. Bancarisation

Le réseau bancaire compte 1620 agences à fin 2014 traduisant une densité d'une agence pour 6779 habitants. La répartition de ce réseau présente des disparités. En effet :

- Le littoral abrite 86% du réseau dont 41% sont implantés dans le grand Tunis.

Graphique 5: Répartition du réseau par gouvernorat



- 10 banques disposant chacune d'un nombre d'agences supérieur à 100 accaparent 87% du réseau d'agences.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

S'agissant des établissements de leasing, le réseau compte 53 agences dont 47 agences situées sur le littoral.

Par ailleurs, l'analyse de la bancarisation en termes de comptes démontre que 66% de la population dispose d'un compte bancaire soit presque 2 comptes bancaires pour 3 habitants.

Le nombre de cartes bancaires émises à fin 2014 a atteint 2,7 millions de cartes contre 2,4 millions à fin 2013 soit une augmentation de 13%. Parallèlement, le nombre des DABs/GABs a augmenté de 6,8% pour s'établir à 2070 unités.

II. Activité et résultat des établissements de crédit

1. Activité et résultat des banques résidentes¹³

1-1 Evolution de l'activité des banques résidentes

a. Evolution des emplois

Comparativement à l'année 2013, le rythme de progression des emplois a augmenté en 2014, et ce en passant de 7,7% ou 4154 MD à 11,5% ou 6703 MD. La progression enregistrée en 2014 provient à hauteur de 72,9% de l'activité de crédit.

Tableau 12 : Evolution des emplois des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012 en MD	en %	2014/2013 en MD	en %
Crédits à la clientèle	47 712	51 229	56 108	3 517	7,4	4 879	9,5
Portefeuille-titres	6 358	6 995	8 819	637	10,0	1 824	26,1
Total des emplois	54 070	58 224	64 927	4 154	7,7	6 703	11,5

* y compris Al- Baraka Bank

i. Crédits à la clientèle

Le rythme de progression des crédits s'est amélioré en 2014 (9,5% contre 7,4% en 2013).

¹³ Y compris Al-baraka Bank transformée en 2014 d'une banque non résidente en une banque résidente.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Cette accélération a concerné les crédits à court terme et les crédits à moyen et long termes, alors que le rythme de progression des comptes débiteurs a connu une décélération (6,2% contre 6,7% en 2013).

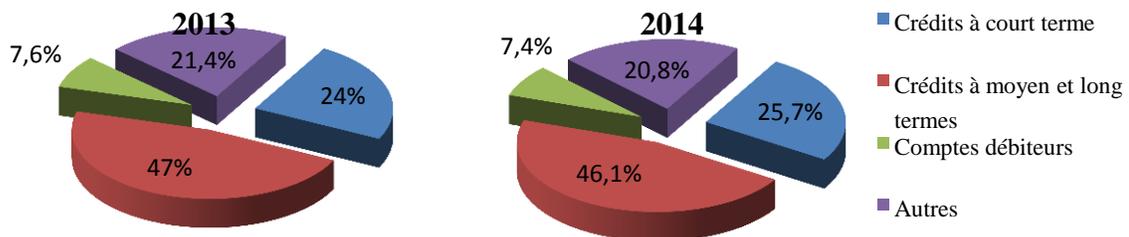
Tableau 13 : Evolution de l'encours des crédits des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en MD	en %	en MD	en %
Crédits à court terme	11 522	12 253	14 398	731	6,3	2 145	17,5
Crédits à moyen et long termes	23 550	24 085	25 861	535	2,3	1 776	7,4
Comptes débiteurs	3 665	3 910	4 151	245	6,7	241	6,2
Autres	8 975	10 981	11 698	2 006	22,4	717	6,5
Crédits à la clientèle	47 712	51 229	56 108	3 517	7,4	4 879	9,5

* y compris Al- Baraka Bank

Suite à ces évolutions la part des crédits à court terme a augmenté de 1,7 points de pourcentage pour se situer à 25,7%.

Graphique 6 : Structure de l'encours des crédits des banques résidentes



Par catégorie de bénéficiaires, l'évolution de l'encours des crédits en 2014 a concerné à hauteur de 71,7% les crédits aux professionnels et à hauteur de 28,3% les crédits aux particuliers.

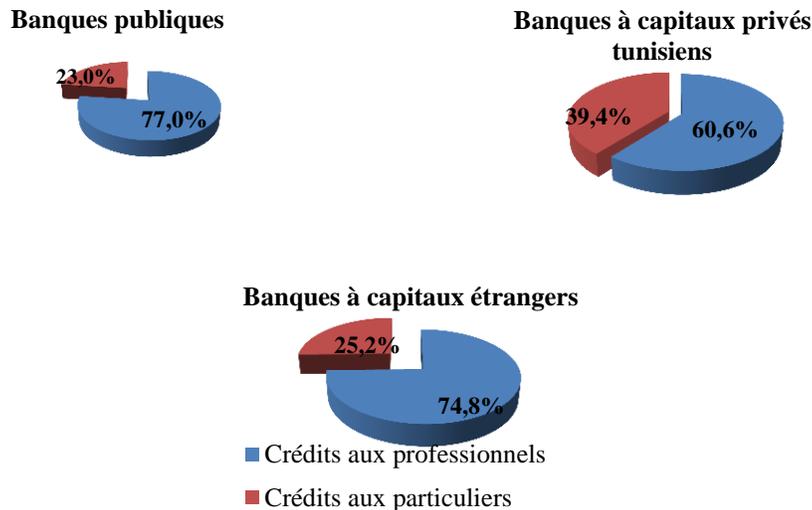
La répartition de l'effort de financement au titre de 2014 entre professionnels et particuliers présente des disparités entre les banques. En effet :

- 77% des financements octroyés par les banques publiques a bénéficié aux professionnels,

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

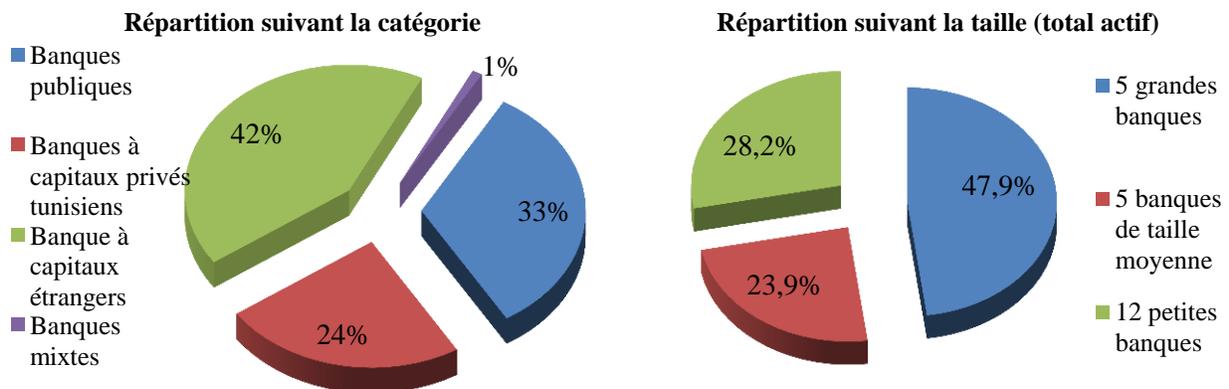
- Plus de 60% des financements octroyés par les banques à capitaux privés tunisiens a bénéficié aux professionnels.
- Plus de 74% des financements octroyés par les banques à capitaux étrangers a bénéficié aux professionnels.

Graphique 7 : Répartition de la progression des crédits en 2014 par groupe de banques



L'effort de financement de l'économie est accaparé à hauteur de 48% par les 5 grandes banques et réparti comme suit : 42% par les banques à capitaux étrangers ; 33% par les banques publiques ; 24% par les banques à capitaux privés tunisiens et 1% par les banques mixtes.

Graphique 8 : Répartition de l'effort de financement par groupe de banques



ii. Portefeuille-titres

L'encours du portefeuille-titres a connu une forte progression en 2014, soit 26,1% ou 1 824 MD contre 637 MD ou 10% en 2013.

La progression provient à hauteur de 70% de l'augmentation de l'encours des bons et obligations du Trésor, de 17% de l'augmentation de l'encours des titres de transactions et de placement et de 13% de l'augmentation de l'encours des titres de participations.

Tableau 14: Evolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012 en MD	2013/2012 en %	2014/2013 en MD	2014/2013 en %
Titres de participations ¹⁴	2 363	2 556	2 793	193	8,2	237	9,3
Titres de transactions et de placements	319	346	660	27	8,5	314	90,8
Titres de dettes	3 676	4 093	5 366	417	11,3	1 273	31,1
Obligations	306	261	253	-45	-14,7	-8	-3,1
Bons et obligations du Trésor	3 370	3 832	5 113	462	13,7	1 281	33,4
Portefeuille-titres	6 358	6 995	8 819	637	10,0	1 824	26,1

* y compris Al- Baraka Bank

L'encours des bons du Trésor a fortement progressé à cause de l'importance du volume des émissions par le Trésor sachant que la BCT a changé sa politique en matière de refinancement en recourant de moins en moins aux opérations d'open market (qui consiste en l'achat ferme de bons du Trésor).

Tableau 15: Evolution des émissions des bons du Trésor et des opérations d'open market

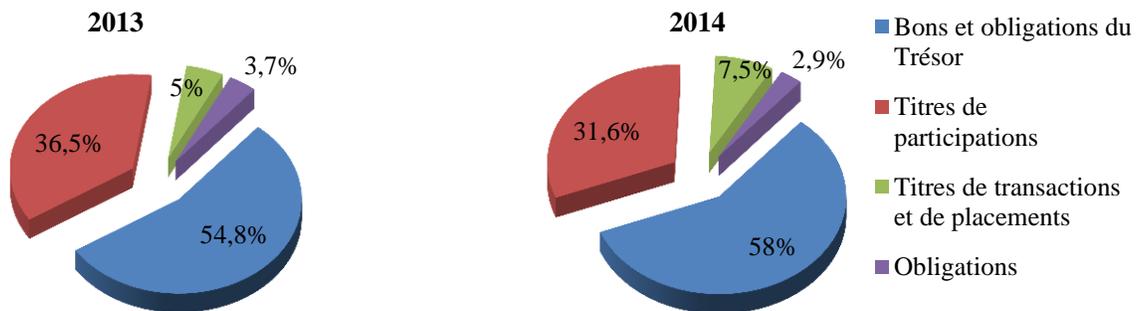
	2013	2014	Variation 2014/2013	
			En MD	En %
Emission de bons du Trésor	1739	2248	509	29,3
Open market	888	474	-414	-46,6

¹⁴ y compris les prêts participatifs, les parts sociales et les comptes courants associés

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Compte tenu de ces évolutions, les parts des bons et obligations du Trésor et des titres de transactions et de placements dans le portefeuille titres ont augmenté de 3,2 et de 2,5 points de pourcentage pour s'élever à 58% et à 7,5% respectivement.

Graphique 9: Evolution de la structure du portefeuille-titres des banques résidentes



b. Evolution des ressources

L'année 2014 a été marquée par une progression de l'effort de mobilisation des ressources passant de 7% ou 3256 MD en 2013 à 8,1% ou 4075 MD.

Cette amélioration a concerné les dépôts de la clientèle (8,7% contre 7,4% en 2013) alors que l'effort de mobilisation des ressources d'emprunt s'est maintenu au même niveau de 2013, soit 2%.

Tableau 16 : Evolution des ressources des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en MD	en %	en MD	en %
Dépôts de la clientèle	42 719	45 897	49 890	3 178	7,4	3 993	8,7
Ressources d'emprunt	4 060	4 138	4 220	78	1,9	82	2,0
Total des ressources	46 779	50 035	54 110	3 256	7,0	4 075	8,1

* y compris Al- Baraka Bank

i. Mobilisation des dépôts

Le rythme de progression des dépôts s'est amélioré par rapport à 2013, soit 8,7% contre 7,4%. Cette amélioration a concerné les dépôts à vue (1533 MD ou 8,7% contre 647 MD ou 3,8%), les dépôts d'épargne (1030 MD ou 7,9% contre 750 MD ou 6,1%) et les dépôts à terme (2477 MD ou 26,6% contre 1890 MD ou 25,4%).

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

L'encours des certificats des dépôts a enregistré une forte baisse (-1047 MD ou -17,9% contre -109 MD ou -1,8% une année auparavant).

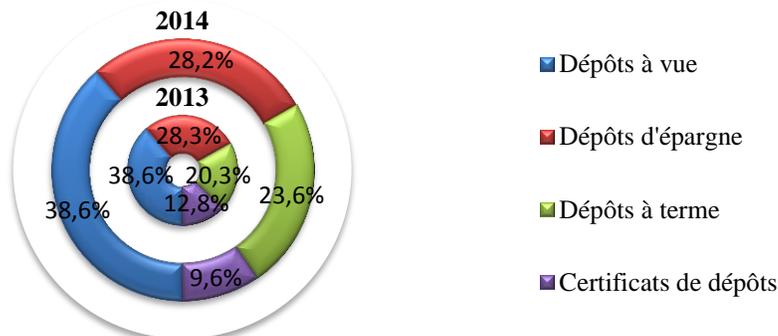
Tableau 17: Evolution de l'encours des dépôts des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en MD	en %	en MD	en %
Dépôts à vue	17 055	17 702	19 235	647	3,8	1 533	8,7
Dépôts d'épargne	12 271	13 021	14 051	750	6,1	1 030	7,9
dont comptes spéciaux d'épargne	10 430	11 175	12 061	745	7,1	886	7,9
Dépôts à terme	7 429	9 319	11 796	1 890	25,4	2 477	26,6
Certificats de dépôts	5 964	5 855	4 808	-109	-1,8	-1 047	-17,9
Dépôts de la clientèle	42 719	45 897	49 890	3 178	7,4	3 993	8,7

* y compris Al- Baraka Bank

Ces évolutions ont impacté la structure de dépôts qui a connu en 2014 une consolidation de la part des dépôts à terme de 3,3 points de pourcentage et une baisse de la part des certificats de dépôts et des dépôts d'épargne de 3,2 points de pourcentage et de 0,1 point de pourcentage respectivement alors que celle des dépôts à vue s'est maintenue au même niveau de 2013, soit 38,6%.

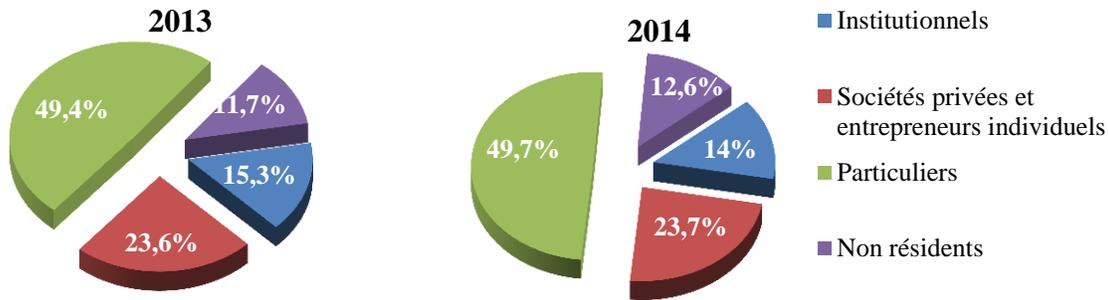
Graphique 10: Evolution de la structure des dépôts des banques résidentes



L'examen de la structure des dépôts des banques résidentes à fin 2014 fait ressortir que la baisse de l'encours des certificats des dépôts a impacté la part des dépôts des institutionnels enregistrant une diminution de 1,3 points de pourcentage.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Graphique 11 : Structure des dépôts des banques résidentes par catégorie de déposants



ii. Ressources d'emprunt

La progression des ressources d'emprunt provient des ressources spéciales qui ont augmenté de 178 MD ou 6,9%. Les emprunts obligataires ordinaires et les autres emprunts ont baissé respectivement de 59 MD ou 6,4% et de 39 MD ou 16,9%.

Tableau 18: Evolution des ressources d'emprunt des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012 en MD	en %	2014/2013 en MD	en %
Ressources spéciales	2457	2597	2775	140	5,7	178	6,9
Emprunts obligataires ordinaires	903	915	856	12	1,3	-59	-6,4
Emprunts obligataires subordonnés	454	395	397	-59	-13,0	2	0,5
Autres emprunts	246	231	192	-15	-6,1	-39	-16,9
Ressources d'emprunt	4060	4 138	4 220	78	1,9	82	2,0

* y compris Al- Baraka Bank

La structure des ressources n'a pas connu de changements par rapport à 2013 avec une part des dépôts dépassant 90%.

Graphique 12 : Evolution de la structure des ressources des banques résidentes



c. Evolution de la liquidité

Le déficit de la trésorerie en dinars s'est atténué de 751 MD en 2014 pour s'établir à 2236 MD.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Tableau 19 : Evolution de la trésorerie dinars des banques résidentes¹⁵

	2012	2013	2014*
Trésorerie dinars (1) = (2)-(3)	-1 724	-2 987	-2 236
Solde de la trésorerie (2)	976	673	708
Intervention de la BCT (3)	2 700	3 660	2 944

* y compris Al- Baraka Bank

Les dépôts en devises à fin 2014 ont totalisé 7947 MD dont 3578 MD employés sous forme de crédits en devises et 630 MD sous forme de titres en devises et 1261 MD de trésorerie excédentaire placée à hauteur de 44% auprès de la BCT.

Tableau 20 : Evolution de la trésorerie devises des banques résidentes¹⁶

	2012	2013	2014*
Trésorerie devises (1)=(2)+(3)+(4)+(5)	2 364	3 355	1 261
Encaisse devises (2)	60	67	79
Dépôts chez la BCT (3)	391	581	975
Placements et dépôts nets chez les correspondants (4)	96	385	-344
Placement auprès de la BCT (5)	1 817	2 322	552

* y compris Al- Baraka Bank

1-2 Qualité du portefeuille-crédits

L'encours des créances classées a augmenté à un rythme moins accéléré que celui de 2013, soit 3,7% contre 18,8%, pour s'établir à 10496 MD à fin 2014.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs de la qualité du portefeuille-crédits des banques résidentes

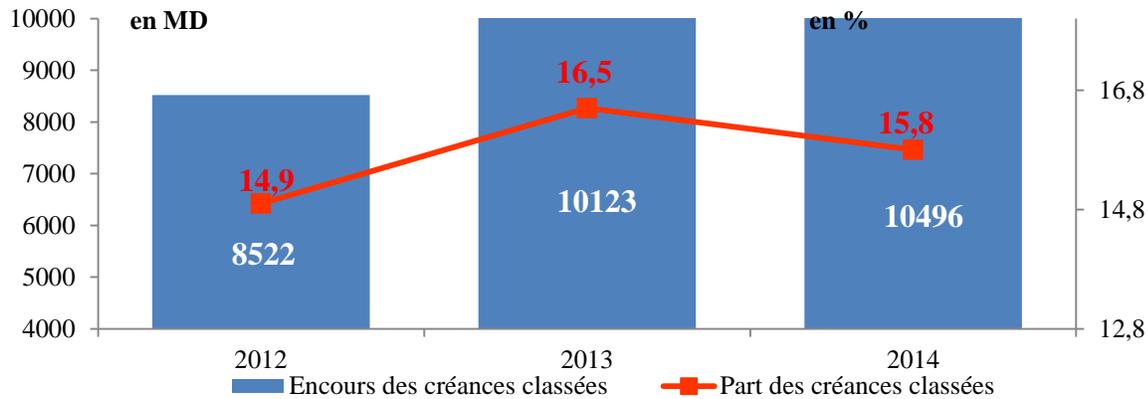
	2012	2013	2014*
Encours des créances classées (MD)	8 522	10 123	10 496
Part des créances classées dans le total des engagements (%)	14,9	16,5	15,8
Encours des provisions (MD)	3 280	4 902	5 199
Taux de couverture des créances classées par les provisions (%)	45,7	56,4	58,1

* y compris Al- Baraka Bank

¹⁵ Données de fin de période.

¹⁶ Données de fin de période.

Graphique 13: Evolution de l'encours et de la part des créances classées des banques résidentes



L'encours des créances classées demeure composé principalement de la classe 4 représentant 87% de ces créances. Les classes 3 et 2 ne représentent que 6,2% et 6,8% respectivement.

Tableau 22 : Encours des créances classées par classe des banques résidentes

					Variation			
	2012	2013	2014*	2013/2012		2014/2013		
				en MD	en %	en MD	en %	
Classe 2	672	776	710	104	15,5	-66	-8,5	
Classe 3	825	757	655	-68	-8,2	-102	-13,5	
Classe 4	7025	8590	9131	1565	22,3	541	6,3	
Total des créances classées	8522	10123	10496	1601	18,8	373	3,7	

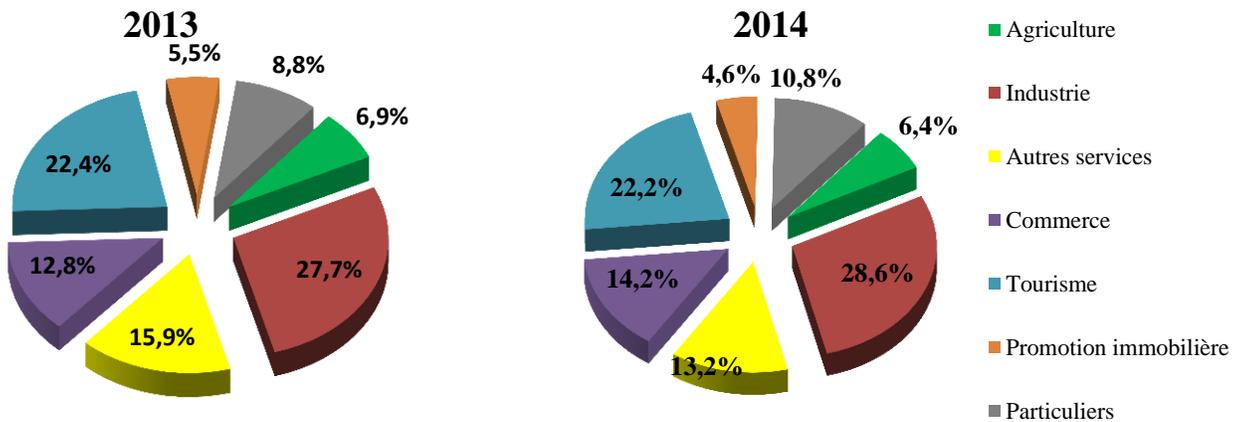
* y compris Al- Baraka Bank

L'augmentation des créances classées a concerné notamment les particuliers avec un accroissement de leur encours de 246 MD ou 27,5%. Les secteurs commercial, industriel, touristique et de services ont enregistré respectivement un accroissement de leurs encours de 203 MD ou 15,7%, 199 MD ou 7,1%, 66 MD ou 2,9% et de 39 MD ou 0,7%.

Par ailleurs, la baisse de l'encours des créances classées a concerné les autres services enregistrant une diminution de leur encours de 227 MD ou 14,2%, ainsi que les secteurs de la promotion immobilière et de l'agriculture avec une baisse de l'encours de leurs créances classées de 76 MD ou 13,6% et de 33 MD ou 4,7% respectivement.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Compte tenu de ces évolutions la structure des créances classées, selon les secteurs, a évolué comme suit :



Compte tenu de l'accroissement des engagements de 8,3%, la part moyenne des créances classées s'est améliorée de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2013 pour s'établir à 15,8% à fin 2014.

Toutefois, le niveau de cette part présente des disparités entre les banques et les secteurs d'activité. En effet :

- 1- 12 banques accaparant 58% des actifs du secteur affichent une part de créances classées inférieure à la moyenne. Parmi ces 12 banques, 10 banques accaparant 41,6% des actifs du secteur présentent une part des créances classées inférieure à 10%. Le nombre des banques qui présentent une part de créances classées supérieure à la moyenne du secteur s'élève à 9, ces banques accaparent 39,9% des actifs du secteur. Et une banque affiche une part de créances classées proche de la moyenne.
- 2- Les secteurs touristique, agricole et industriel présentent des parts de créances classées, dans le total de leurs engagements, supérieures à la moyenne, soit 57,5%, 36,1% et 16,6% respectivement. Le secteur immobilier présente une part de créances classées inférieure à la moyenne globale, soit 12,6%. Quant aux particuliers, la part des créances classées est nettement inférieure à la moyenne. Cependant, il y a lieu de signaler l'aggravation

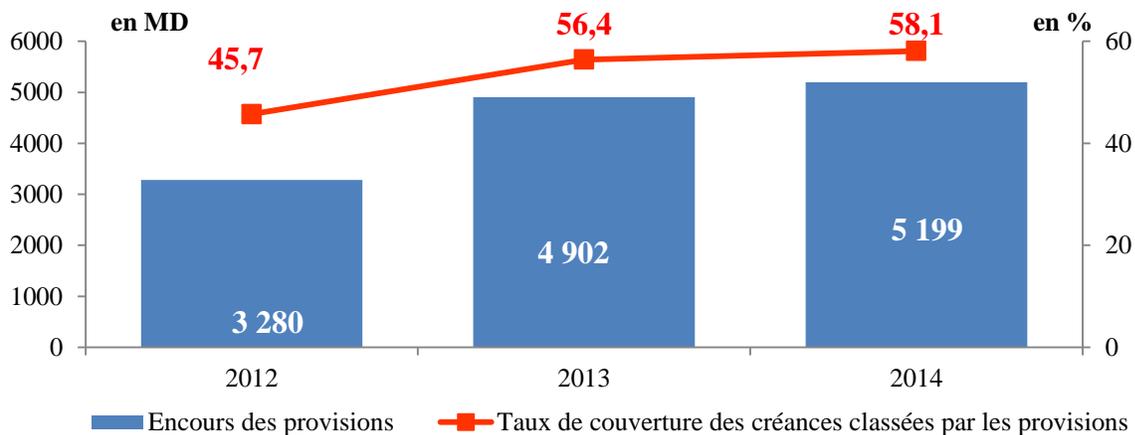
Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

continue des risques liés aux particuliers passant de 3% en 2011 à 4,3% en 2012 à 5,5% en 2013 et à 6,6% en 2014.

L'année 2014 est marquée par une progression de l'encours des provisions, quoiqu'à un rythme moindre que celui enregistré une année auparavant soit 6,1% ou 297 MD contre 49,5% ou 1622 MD en 2013 dont 1038 MD de provisions additionnelles pour la couverture des créances ayant une ancienneté dans la classe 4 égale ou supérieure à 3 ans instaurée par la circulaire aux EC n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Suite à cette évolution, le taux de couverture des créances classées par les provisions a augmenté que de 1,7 point de pourcentage pour s'élever à 58,1%.

Graphique 15 : Evolution de l'encours des provisions et du taux de couverture des créances classées par les provisions



L'analyse du taux de couverture par banque fait ressortir que 14 banques détenant 78,3% des actifs du secteur affichent un taux de couverture supérieur à 60%, dont 8 banques détenant 27,4% des actifs du secteur présentent un taux supérieur à 70%.

Le nombre de banques qui affichent un taux inférieur à 60% s'élève à 8 banques avec une part des actifs dans le secteur de 21,7%.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

1-3 Evolution des comptes d'exploitation et de la rentabilité

Le produit net bancaire et la marge d'intérêts ont connu en 2014 des progressions à des rythmes moindres que ceux enregistrés une année auparavant. Toutefois, le résultat net a plus que triplé suite à la constitution de provisions moins importantes comparativement aux provisions exceptionnelles constituées en 2013.

Tableau 23 : Evolution des composantes du PNB des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en MD	en %	en MD	en %
Intérêts et revenus assimilés	2640	3149	3645	509	19,3	496	15,8
Intérêts encourus et charges assimilées	1296	1605	1987	309	23,8	382	23,8
Marge d'intérêts	1344	1544	1658	201	15,0	114	7,4
Commissions nettes	517	562	640	45	8,7	78	13,9
Gains nets sur portefeuille-titres commercial	350	399	447	49	14,0	48	12,0
Revenus du portefeuille investissement	104	118	153	14	13,5	35	29,7
Produit net bancaire	2315	2624	2897	309	13,3	273	10,4

* y compris Al- Baraka Bank

En effet, la marge d'intérêts a progressé de 114 MD ou 7,4%, soit presque la moitié de la progression enregistrée en 2013 suite à la décélération des intérêts et revenus assimilés (496 MD ou 15,8% contre 509 MD ou 19,3% en 2013) et la progression des intérêts encourus et charges assimilées de 382 MD contre 309 MD en 2013.

L'évolution des intérêts et revenus assimilés s'explique essentiellement par l'augmentation des intérêts perçus sur les crédits de 478 MD résultant de la conjonction des trois effets suivants :

- Effet provenant de l'accroissement de l'encours des crédits procurant des intérêts additionnels de l'ordre de 330 MD.
- Effet résultant de la hausse du TMM se traduisant par un gain en termes d'intérêts de l'ordre de 209 MD

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

- Effet résultant du risque additionnel de l'année entraînant un manque à gagner en termes d'intérêts de l'ordre de 60 MD.

Tableau 24 : Facteurs explicatifs de l'évolution des intérêts perçus sur les crédits

	2013/2012 En MD	2014/2013 En MD
Effet volume ⁽¹⁾	250,6	329,7
Effet taux ⁽²⁾	304,0	208,7
Effet risque ⁽³⁾	-85,3	-60,4
Total	469,3	478,0

⁽¹⁾ variation de l'encours des crédits × taux de rendement des crédits non classés de l'année précédente

⁽²⁾ variation du taux d'intérêt × encours des crédits

⁽³⁾ variation de l'encours des créances classées × (rendement des créances classées de l'année précédente – rendement des créances courantes de l'année précédente)

Quant aux intérêts encourus et charges assimilés, leur évolution en 2014 a résulté de la conjonction de trois effets :

- Effet lié à l'augmentation du taux d'intérêt de l'ordre de 120,8 MD dont 78,7 MD de charges additionnelles sur les comptes d'épargne résultant de la hausse du TRE moyen de 69 points de base et 37,4 MD de charges additionnelles sur les comptes à terme et certificats de dépôts résultant de la hausse du TMM moyen de 23 points de base.
- Effet volume de l'ordre de 166,8 MD qui concerne les comptes à terme et certificats de dépôts (92,6 MD), les dépôts d'épargne (20,4 MD) et les emprunts sur le marché monétaire (45,8 MD).
- Effet de la surenchère sur les comptes à terme et certificats de dépôts de l'ordre de 74,4 MD et se traduisant par la hausse des coûts des ressources de 60 points de base en 2014 pour une hausse du TMM moyen de 23 points de base.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Tableau 25 : Facteurs explicatifs de l'évolution des charges financières

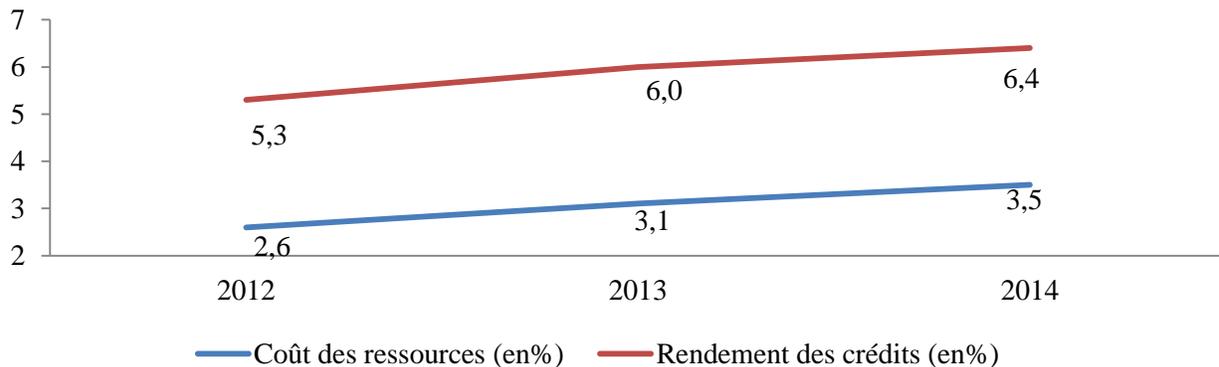
	Evolution de l'encours moyen en %	Evolution des charges en %	Effet taux ¹ (MD)	Effet volume ² (MD)	Effets surenchère
Comptes d'épargne	5,5	26,8	78,7	20,4	0
Comptes à vue	6,8	10,1	3,7	7,9	0
Comptes à terme et certificats de dépôts	14,2	28,3	37,4	92,6	74,4

¹ Encours₂₀₁₄ × (coût₂₀₁₄ – coût₂₀₁₃)

² Coût₂₀₁₃ × (encours₂₀₁₄ – encours₂₀₁₃)

En termes relatifs, la marge d'intermédiation s'est stabilisée au niveau de 2,9% suite à la hausse du rendement des crédits au même rythme que le coût des ressources.

Graphique 16 : Evolution du coût des ressources et du rendement des crédits des banques résidentes

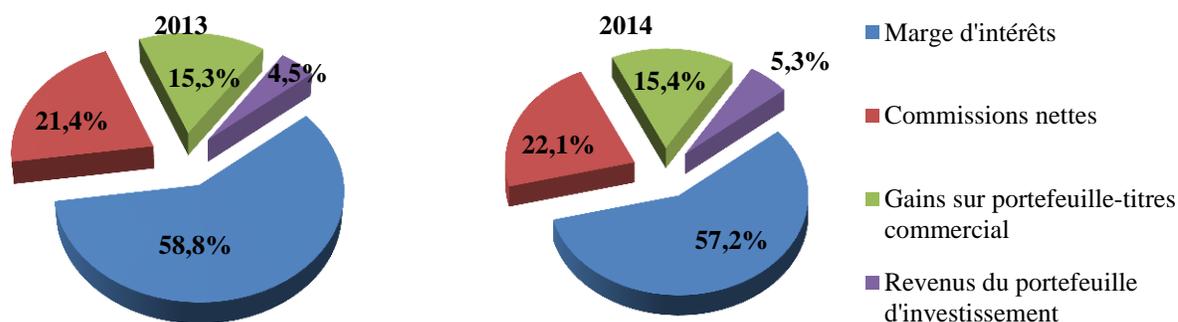


Le PNB a augmenté de 273 MD ou 10,4% en 2014 suite à l'évolution de la marge d'intérêts, à l'augmentation des revenus des portefeuilles investissement de 35 MDT ou 29,7% contre 14 MDT ou 13,5% en 2013 et à l'augmentation des commissions nettes de 78 MD ou 13,9% contre 45 MD ou 8,7% résultant de la pratique de transfert de marge de l'activité de financement vers les activités de gestion des moyens de paiement, de gestion de comptes et des opérations du commerce extérieur.

La part de la marge d'intérêts dans le PNB à fin 2014 a diminué de 1,6 point de pourcentage pour s'établir à 57,2%, alors que les parts des revenus du portefeuille d'investissement, des commissions et des gains sur portefeuille-titres commercial ont augmenté chacune de 0,8 point de pourcentage ; de 0,7 point de pourcentage et de 0,1 point de pourcentage pour atteindre 5,3% ; 22,1% et 15,4% respectivement.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Graphique 17 : Evolution de la structure du PNB des banques résidentes



S'agissant des charges opératoires, elles ont progressé à un rythme plus élevé que celui du PNB et le coefficient d'exploitation du secteur a augmenté de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2013 pour s'établir à 48,5%.

Par ailleurs, la productivité par agent (PNB par agent) s'est améliorée de 8,2% pour s'élever à 145 mD à fin 2014.

Le taux de couverture des frais du personnel par les commissions s'est amélioré de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 60,2%.

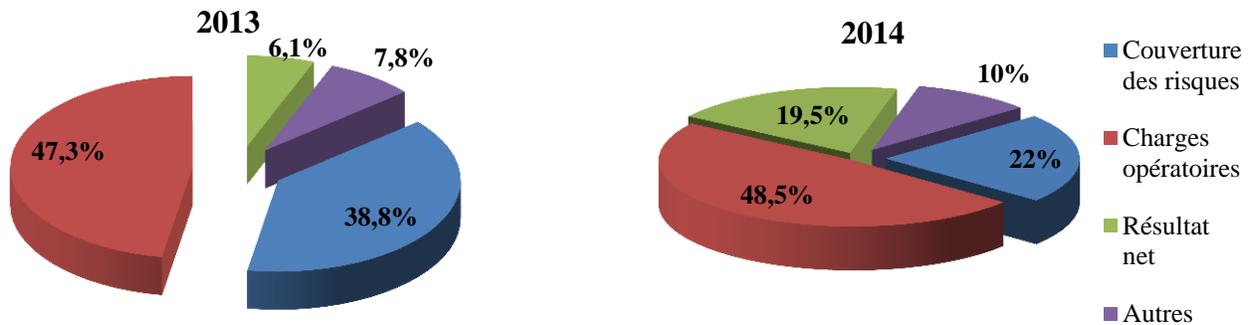
Tableau 26: Répartition du PNB des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en MD	en %	en MD	en %
Produit net bancaire	2315	2624	2897	309	13,3	273	10,4
(-) Dotations nettes aux provisions	586	1018	637	432	73,7	-381	-37,4
(+) Autres produits d'exploitation	36	37	42	1	2,8	5	13,5
(-) Charges opératoires	1165	1240	1405	75	6,4	165	13,3
<i>Dont frais du personnel</i>	886	941	1063	55	6,2	122	13,0
(-) Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	111	119	128	8	7,2	9	7,6
Résultat d'exploitation	490	284	770	-206	-42,0	486	171,1
(+/-) Autres éléments ordinaires et éléments extraordinaires	-5	10	0	15	-	-10	-100,0
(-) Impôts sur les bénéfices	126	142	205	16	12,7	63	44,4
Résultat net	359	159	566	-200	-55,7	407	256,0

* y compris Al- Baraka Bank

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Graphique 18 : Répartition du produit net bancaire des banques résidentes

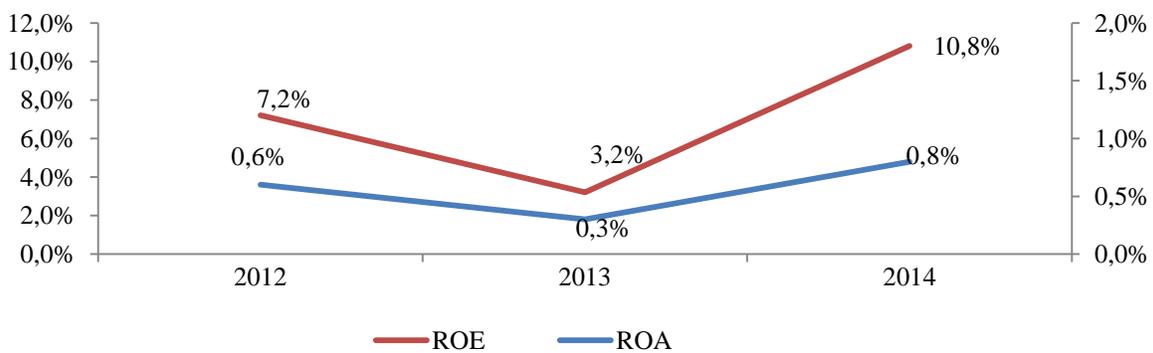


L'effort de constitution de provisions a baissé de 381 MD par rapport à 2013 ; année fortement impactée les dotations exceptionnelles pour couvrir les risques additionnels des banques publiques suite au full audit et les créances ayant une ancienneté dans la classe 4 de plus de 3 ans.

Compte tenu de ces évolutions, l'année 2014 s'est soldée par un résultat net de 566 MD, soit en progression de 407 MD par rapport à 2013.

Conséquemment, la rentabilité des fonds propres s'est amélioré de 7,6 points de pourcentage pour s'établir à 10,8% à fin 2014 et la rentabilité des actifs s'est inscrite en hausse de 0,5 point de pourcentage pour passer à 0,8%.

Graphique 19 : Evolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes



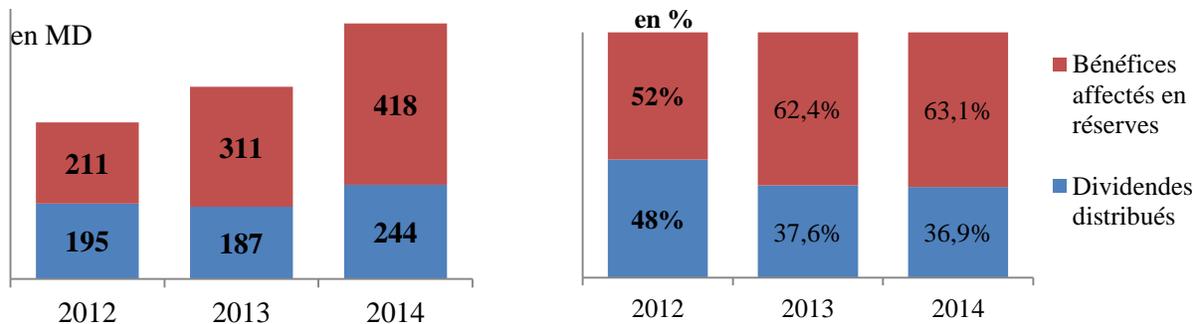
Le nombre de banques qui ont affiché un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 17 banques avec un bénéfice cumulé de 662 MD (contre 14 banques avec un bénéfice cumulé de 503 MD en 2013).

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Le nombre des banques qui ont affiché un résultat déficitaire au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 5 banques avec des pertes de 96 MD (contre 7 banques avec une perte de 344 MD en 2013).

Le bénéfice cumulé a été affecté à hauteur de 418 MD en réserves (soit 63,1%); le reliquat de 244 MD a été distribué aux actionnaires (soit 36,9% du total).

Graphique 20 : Evolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes¹⁷



1-4 Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres nets ont connu à fin 2014 une augmentation remarquable de 947 MD ou 22,5% contre une baisse de 1284 MD ou 23,4% une année auparavant. Cette augmentation provient essentiellement des fonds propres d'Al baraka bank (219 MD) transformée d'une banque non résidente en une banque résidente en plus de l'importance des bénéfices affectés en réserves et des opérations d'augmentation de capital en numéraire réalisées par 3 banques pour un montant de 136,5 MD¹⁸ avec une prime d'émission de 93 MD et de la baisse du capital l'UIB suite à l'opération « coup d'accordéon » (une réduction de capital de 98 MD suivi d'une augmentation de 74 MD).

¹⁷ Compte non tenu des résultats déficitaires.

¹⁸ QNB (+100 MD) ; BZ (+18,5 MD) et l'ABC (+18 MD)

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

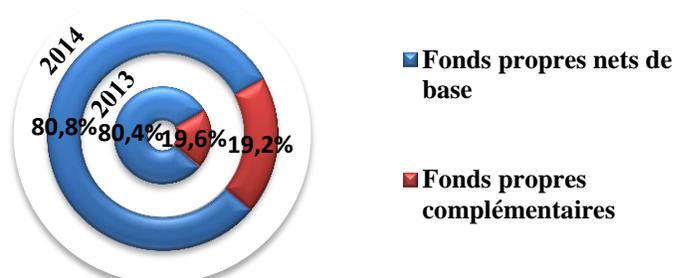
Tableau 27 : Evolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en MD	en %	en MD	en %
Fonds propres nets de base	4 424	3 388	4 169	-1 036	-23,4	781	23,1
Capital	2 042	2 201	2 385	159	7,8	184	8,4
Réserves	3 082	2 960	3 575	-122	-4,0	615	20,8
Eléments à déduire	700	1 773	1 791	1073	153,3	18	1,0
Fonds propres complémentaires	1 072	825	990	-247	-23,0	165	20,0
Fonds propres nets	5 496	4 212	5 159	-1 284	-23,4	947	22,5
Risques encourus	46 609	51 576	54 901	4 967	10,7	3 325	6,4

* y compris Al- Baraka Bank

La structure de fonds propres en 2014 est marquée par l'augmentation de la part des fonds propres nets de base de 0,4 point de pourcentage contre une baisse de la part des fonds propres complémentaires de 0,4 point de pourcentage.

Graphique 21 : Evolution de la structure des fonds propres des banques résidentes



Suite à ces évolutions, le ratio de solvabilité s'est amélioré de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2013 pour s'établir à 9,4% à fin 2014. De même, le ratio tier 1 a augmenté de 1 point de pourcentage pour s'établir à 7,6%.

Tableau 28 : Evolution du ratio de solvabilité et du ratio tier 1 des banques résidentes

	2012	2013	2014*
Ratio de solvabilité (en %)	11,8	8,2	9,4
Ratio tier 1	9,4	6,6	7,6

* y compris Al- Baraka Bank

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Hormis les 3 grandes banques publiques, le ratio de solvabilité moyen s'élève à 12,8% et le ratio tier 1 s'élève à 10,8% en 2014.

L'analyse de la solvabilité par banque fait ressortir que 4 banques affichent un ratio de solvabilité inférieur à 10% et 18 autres banques affichent un ratio de solvabilité supérieur à 10% dont 13 banques avec un ratio supérieur à 12%.

De même le ratio tier 1 présente des disparités entre les banques. En effet, 4 banques présentent un ratio inférieur à 7% et 18 autres banques présentent un ratio supérieur à 7% dont 14 banques avec un ratio supérieur à 10%.

2. Activité et résultat des établissements de leasing

2-1 Evolution de l'activité des établissements de leasing

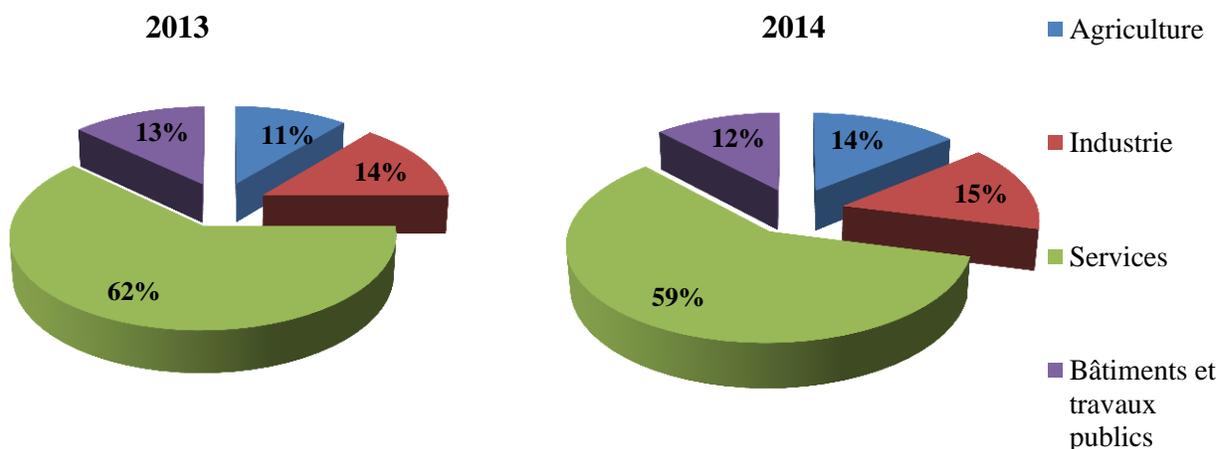
Le volume des mises en force a enregistré une augmentation de son rythme de progression de 13,8% en 2014 pour s'établir à 1612 MD.

Tableau 29: Evolution de l'activité des établissements de leasing

	2012	2013	2014	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				En MD	En %	En MD	En %
Mises en force	1 404	1 416	1 612	12	0,9	196	13,8
<i>dont : Immobilier</i>	50	72	92	22	44,0	20	27,8
Taux effectif moyen (en %)	9,77	9,76	10,39	-	-0,01		0,63

Les parts des secteurs de l'agriculture et de l'industrie dans les mises en force des établissements de leasing en 2014 ont augmenté successivement de 3 points et de 1 point de pourcentage, toutefois les parts des secteurs de services et des bâtiments et travaux publics ont baissé de 3 points et de 1 point de pourcentage.

Graphique 22 : Répartition sectorielle des mises en force des établissements de leasing



L'encours du crédit-bail a augmenté de 10,5% pour atteindre 2746 MD financé à hauteur de 79,5% par des ressources d'emprunt, dont 45,2% d'emprunts bancaires

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

et 39,9% d'emprunts obligataires. En effet, le secteur de leasing a mobilisé 195,2 MD de ressources obligataires en 2014, soit une baisse de 25% par rapport à 2013.

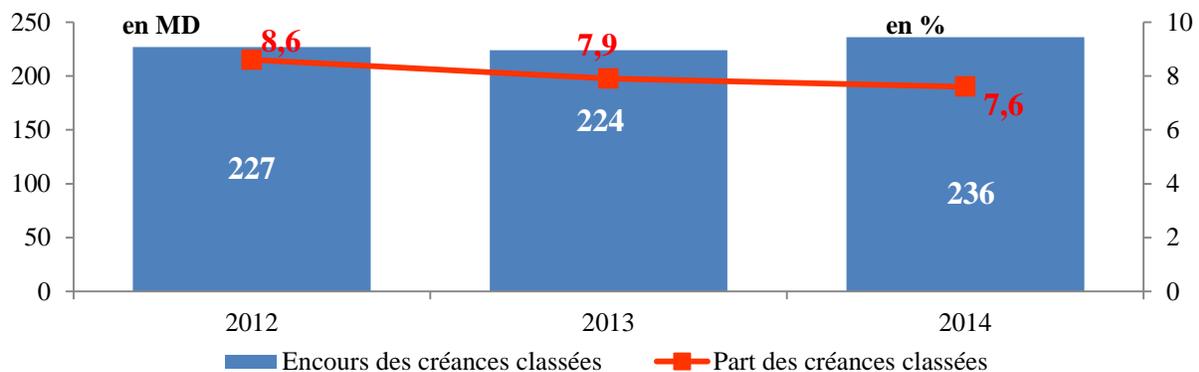
Tableau 30 : Evolution de l'encours de crédit-bail et des emprunts des établissements de leasing

	2012	2013	2014	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				En MD	En %	En MD	En %
Encours de crédit-bail	2578	2746	3035	168	6,5	289	10,5
Rendement des crédits (en%)	9,0	8,9	9,1		-0,1		0,2
Ressources d'emprunt	2034	2136	2412	102	5,0	276	12,9
<i>dont : Ressources bancaires (en %)</i>	46,2	46,3	45,2	-	0,1	-	-1,1
<i>Ressources obligataires (en %)</i>	40,4	41,6	39,9	-	0,5	-	-1,7
Coût des ressources d'emprunt (en %)	5,5	6,1	6,8	-	0,6	-	0,7

2-2 Qualité du portefeuille

L'encours des créances classées a augmenté de 12 MD ou 5,4% pour s'établir à 236 MD à fin 2014 contre une baisse de 3 MD ou 1,5% en 2013. La part des créances classées a baissé de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 7,6%.

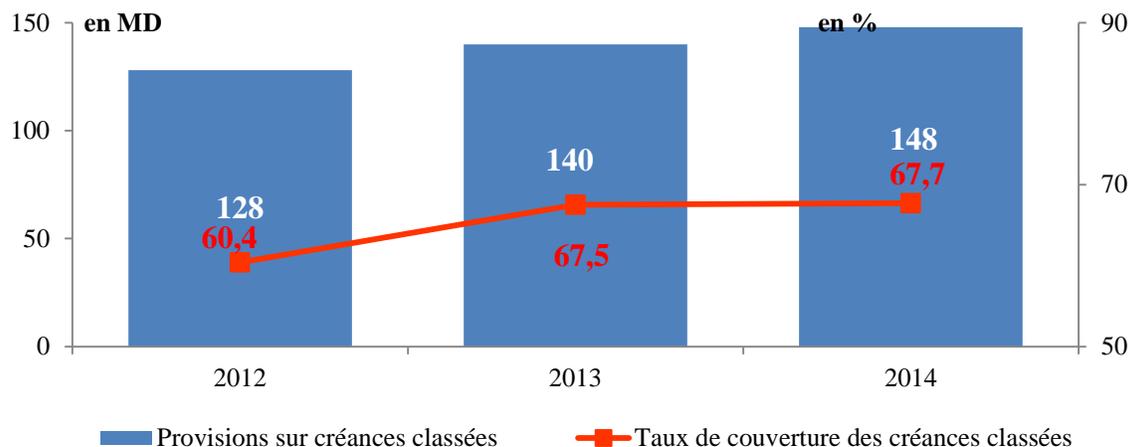
Graphique 23: Evolution de l'encours et de la part des créances classées des établissements de leasing



Le taux de couverture des créances classées par les provisions s'est amélioré de 0,2 point de pourcentage pour s'élever à 67,7%.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Graphique 24 : Evolution des provisions sur créances et du taux de couverture des créances classées des établissements de leasing



2-3 Résultat d'exploitation et indicateurs de rentabilité

Les soldes intermédiaires du compte d'exploitation du secteur de leasing se sont améliorés en 2014 après un repli l'année précédente.

Tableau 31: Evolution du compte d'exploitation des établissements de leasing

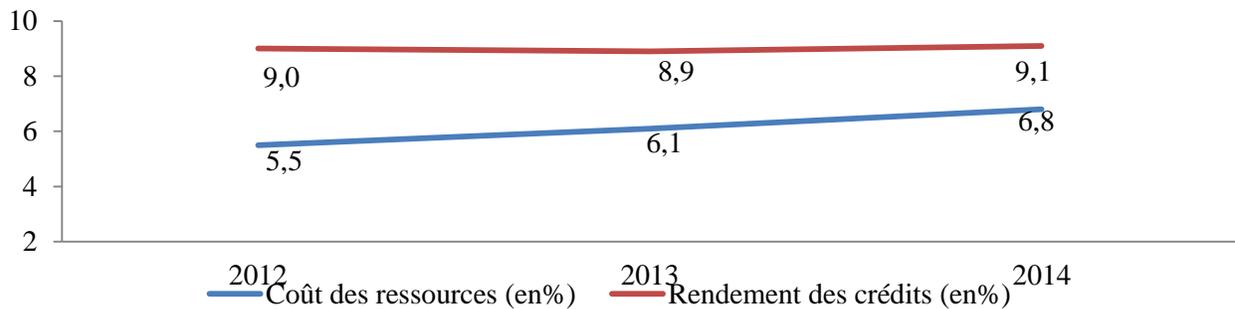
	2012	2013	2014	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				En MD	En %	En MD	En %
Marge d'intérêts	113	109	114	-4	-3,5	5	4,6
Produit net	124	121	131	-3	-2,4	10	8,3
Charges opératoires	42	45	52	3	7,1	7	15,6
Dotations nettes aux provisions¹⁹	24	16	14	-8	-33,3	-2	-12,5
Résultat d'exploitation	55	55	60	0	-	5	9,1
Résultat net	43	42	47	-1	-2,3	5	11,9

La marge d'intérêts a augmenté de 4,6% ou 5 MD suite à la hausse des intérêts et produits assimilés de 11,8% et des intérêts et charges assimilées de 17,4%, et ce sous l'effet de la progression de l'activité. En effet en termes relatifs, la marge d'intermédiation s'est inscrite en baisse de 0,5 point de pourcentage pour revenir à 2,3%.

¹⁹ Dotations nettes aux provisions et résultat de correction de valeurs sur les créances et le portefeuille investissement.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Graphique 25 : Evolution du coût des ressources et du rendement des crédits des établissements de leasing



De même, le produit net a augmenté de 8,3% pour s'établir à 131 MD à fin 2014. Le coefficient d'exploitation s'est détérioré de 2,3 points de pourcentage pour s'établir à 40,6%, suite à l'augmentation des charges opératoires de 15,6%.

Les dotations nettes aux provisions ont diminué de 12,5% par rapport à 2013 pour s'établir à 14 MD, soit 10,7% du produit net de 2014 contre 13,2% à fin 2013.

De ce fait, le résultat net global s'est amélioré de 5 MD pour passer à 47 MD à fin 2014, le rendement des actifs a stagné au niveau de 1,5% et la rentabilité des fonds propres s'est améliorée de 0,4 point de pourcentage pour s'établir à 10,4%.

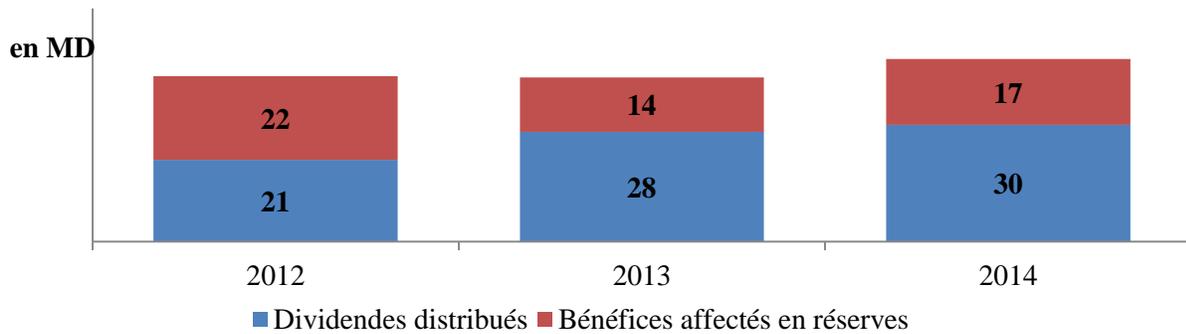
Tableau 32 : Evolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing

	2012	2013	2014
ROA (en%)	1,7	1,5	1,5
ROE (en%)	12,0	10,0	10,4

La répartition des bénéfices a été en faveur des actionnaires dans la mesure où les dividendes distribués ont augmenté de 7,1% par rapport à 2013 pour s'élever à 30 MD, soit le double des bénéfices affectés en réserves.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Graphique 26: Evolution de la Répartition des Bénéfices des Etablissements de Leasing



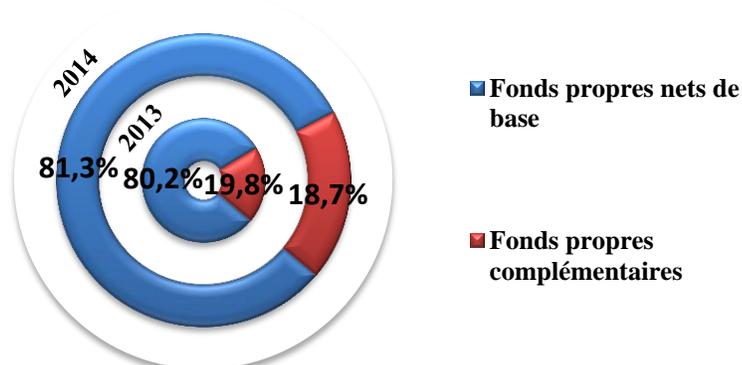
2-4 Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres nets des établissements de leasing ont augmenté en 2014 de 7 MD ou 1,3% contre une augmentation de 88 MD ou 20,3% en 2013.

Tableau 33 : Evolution des fonds propres des établissements de leasing

	2012	2013	2014	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				En MD	En %	En MD	En %
Fonds propres nets de base	355	418	429	63	17,8	11	2,6
dont capital	196	227	228	31	15,8	1	0,4
Fonds propres complémentaires	78	103	99	25	31,7	-4	-3,9
Provisions collectives	15	15	16	0	0,0	1	6,7
Autres	63	88	83	25	39,3	-5	-5,7
Fonds propres nets	433	521	528	88	20,3	7	1,3

Graphique 27 : Evolution de la structure des fonds propres des établissements de leasing



De ce fait et compte tenu d'une progression des risques encourus de 10,3% à un rythme supérieur à celui des fonds propres, le ratio de solvabilité a baissé de 1,5 point de pourcentage pour s'établir à 17,3% avec un ratio tier 1 de 14,9%.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Tableau 34 : Evolution du ratio de solvabilité et du ratio tier 1 des établissements de leasing

	2012	2013	2014
Ratio de solvabilité (en %)	16,6	18,8	17,3
Ratio tier 1	13,6	16,0	14,9

3. Activité et résultat des banques non-résidentes²⁰

3-1 Activité

a. Evolution des emplois

Les emplois des banques non résidentes ont baissé de 36,3% ou 1093 M USD en 2014. Ce repli provient principalement de la baisse des opérations de trésorerie de 698 M USD ou 38,5% qui a concerné pratiquement toutes les banques.

Tableau 35 : Evolution des emplois des banques non-résidente

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en M USD	en %	en M USD	en %
Opérations de trésorerie	1 756	1 814	1 116	58	3,3	-698	-38,5
Placements auprès des banques	1 514	1 390	799	-124	-8,2	-591	-42,5
Installées en Tunisie	512	456	262	-56	-10,9	-194	-42,5
Installées à l'étranger	1 002	934	537	-68	-6,8	-397	-42,5
Comptes ordinaires et caisse	242	424	317	182	75,2	-107	-25,2
Crédits	990	826	628	-164	-16,6	-198	-24,0
à des résidents	474	474	225	0	0	-249	-52,5
à des non-résidents	516	352	403	-164	-31,8	51	14,5
Portefeuille-titres	291	375	178	84	28,9	-197	-52,5
Total emplois	3 037	3 015	1 922	-22	-0,7	-1 093	-36,3

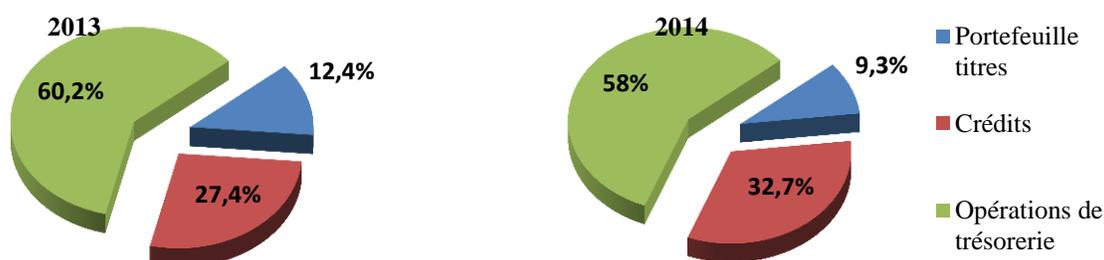
* Hors Al- Baraka Bank

Suite à ces évolutions, les parts des opérations de trésorerie et du portefeuille titres dans le total des emplois ont baissé respectivement de 2,2 et de 3,1 points de pourcentage pour s'élever à 58% et 9,3% alors que la part des crédits a augmenté de 5,3 points de pourcentage pour s'élever à 32,7%.

²⁰ Après la transformation d'Al-baraka Bank en banque résidente.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Graphique 28: Evolution de la structure des emplois des banques non-résidentes



La structure du portefeuille-crédits a connu en 2014 une augmentation de la part des crédits accordés aux non-résidents de 4,6 point de pourcentage pour s'établir à 64,2%.

Tableau 36: Evolution des engagements par signature des banques non-résidentes

				Variation			
	2012	2013	2014*	2013/2012		2014/2013	
				en M USD	en %	en M USD	en %
Total engagement par signature	1153	946	988	-207	-18,0	42	4,4
<i>dont :</i>							
<i>Confirmations de crédits documentaires</i>	562	425	535	-137	-24,4	110	25,9
<i>Ouvertures de crédits documentaires</i>	216	180	188	-36	-16,7	8	4,4
<i>Cautions et avals</i>	362	340	251	-22	-6,1	-89	-26,2

* Hors Al- Baraka Bank

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Les engagements par signature des banques résidentes en 2014 ont augmenté de 42 M USD ou 4,4% après une baisse de 207 M USD ou 18% en 2013. Cet accroissement provient principalement de l'augmentation des confirmations de crédits documentaires de 110 M USD ou 25,9% contre une baisse de 137 M USD ou 24,4% une année auparavant.

b. Evolution des ressources

Les ressources des banques non-résidentes ont enregistré en 2014 une baisse sensible de 33,1% ou 808 M USD. Cette baisse a concerné notamment les ressources bancaires (-324 M USD ou -29,2%) et les dépôts de résidents (- 307 M USD ou -90,3%).

Tableau 37 : Evolution des ressources des banques non-résidentes

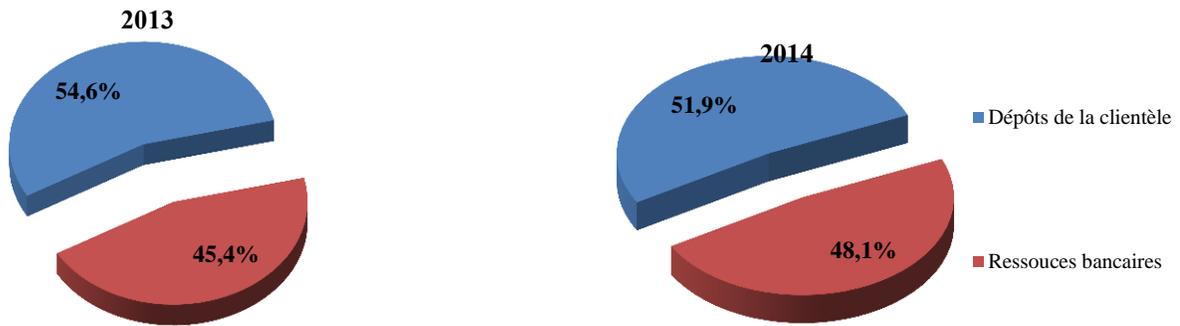
	2012	2013	2014*	Variation				
				2013/2012		2014/2013		
			en	M USD	en %	en	M USD	en %
Ressources bancaires	1 313	1 108	784	-205	-15,6	-324	-29,2	
Emprunts bancaires	1 108	856	676	-252	-22,7	-180	-21,0	
Installées en Tunisie	473	311	213	-162	-34,2	-98	-31,5	
Installées à l'étranger	635	545	463	-90	-14,2	-82	-15,0	
Comptes ordinaires	206	252	108	46	22,2	-144	-57,1	
Dépôts de la clientèle	1 163	1 331	847	168	14,4	-484	-36,4	
Résidente	306	340	33	34	11,1	-307	-90,3	
Non-résidente	857	991	814	134	15,6	-177	-17,9	
Total ressources	2 477	2 439	1 631	-38	-1,5	-808	-33,1	

* Hors Al- Baraka Bank

Comparativement à 2013, la structure des ressources a connu une baisse de la part des dépôts de la clientèle de 2,7 points de pourcentage pour s'établir à 51,9%.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

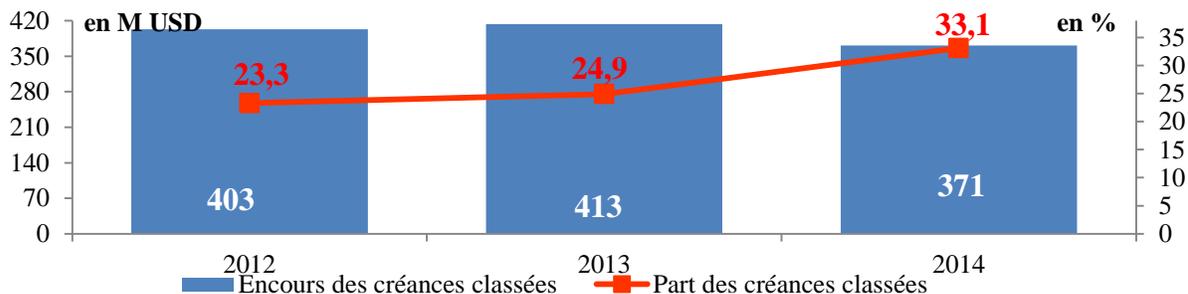
Graphique 29 : Evolution de la structure des ressources des banques non-résidentes



3-2 Qualité du portefeuille

L'encours des créances classées a baissé en 2014 de 42 M USD ou 10,2% pour revenir à 371 M USD dont 291 M USD des créances classées d'une banque qui connaît des difficultés liées à la conjoncture régionale. La part des créances classées s'est établie à 33,1%, soit une aggravation de 8,2 points de pourcentage par rapport à 2013.

Graphique 30 : Evolution de l'encours et de la part des actifs classés des banques non-résidentes



Le taux de couverture des créances classées par les provisions s'est amélioré de 5,5 points de pourcentage pour s'élever à 67,1%.

3-3 Résultat d'exploitation et indicateurs de rentabilité

L'année 2014 a connu une détérioration des différents soldes intermédiaires de gestion des banques non résidentes comme en témoigne la baisse de la marge d'intérêts de 10,2 M USD ou 34,6%, du produit net bancaire de 19,2 M USD ou 21,8% et du résultat net de l'exercice de 19,4 M USD ou 49,5%.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 2,8 points de pourcentage pour s'établir à 39,1% suite à la baisse des charges opératoires de 27%.

L'effort de constitution de provisions s'est amélioré pour s'établir à 17,8 M USD en 2014 contre 8,7 M USD une année auparavant suite aux dotations exceptionnelles d'une banque.

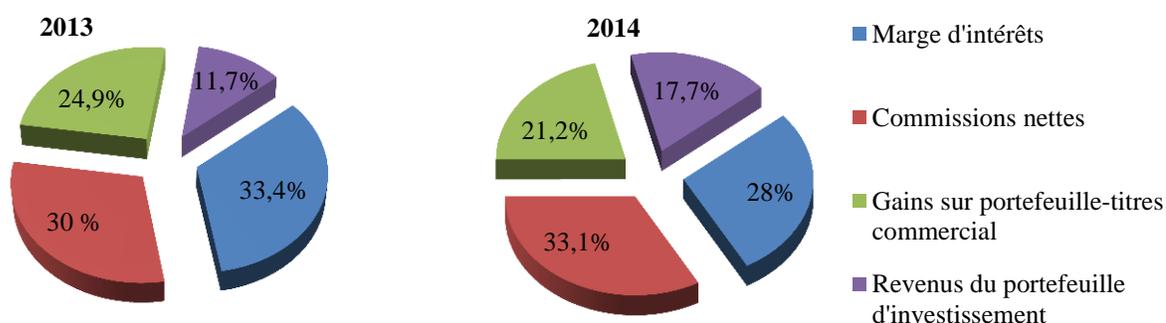
Tableau 38 : Evolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes

	2012	2013	2014*	Variation			
				2013/2012		2014/2013	
				en M USD	en %	en USD	en %
Marge d'intérêts	33,4	29,5	19,3	-3,9	-11,7	-10,2	-34,6
Commissions nettes	27,9	26,5	22,9	-1,4	-5,0	-3,6	-13,6
Gains nets sur portefeuille titres commerciales	20,1	22,0	14,6	1,9	9,5	-7,4	-33,6
Revenus du portefeuille d'investissements	10,3	10,2	12,2	-0,1	-0,1	2,0	19,6
Produit net bancaire	91,7	88,2	69,0	-3,5	-3,8	-19,2	-21,8
Charges opératoires	35,4	37,0	27,0	1,6	4,5	-10,0	-27,0
Dotations nettes aux provisions ²¹	79,1	8,7	17,8	-70,4	-89,0	9,1	104,6
Résultat d'exploitation	-25,3	40,4	22,3	65,7	-	-18,1	-44,8
Résultat net	-26,0	39,2	19,8	65,2	-	-19,4	-49,5

* Hors Al- Baraka Bank

La structure du PNB des banques non résidentes demeure concentré sur les commissions nettes et les gains sur portefeuille titres commerciales qui accaparent respectivement 33,1% et 21,2%. Cette répartition est expliquée par l'importance des engagements par signature qui constituent presque la moitié des emplois de ces banques.

Graphique 31 : Evolution de la structure du PNB des banques non résidentes



²¹ Dotations nettes aux provisions et résultat de correction de valeurs sur les créances et le portefeuille investissement.

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

3-4 Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres nets des banques non résidentes ont baissé en 2014 de 55,5% ou 108,7 M USD.

Conséquemment, le ratio de solvabilité s'est détérioré de 7 points de pourcentage pour s'établir à 13,5% contre 20,5% en 2013.

Tableau 39: Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques non-résidentes

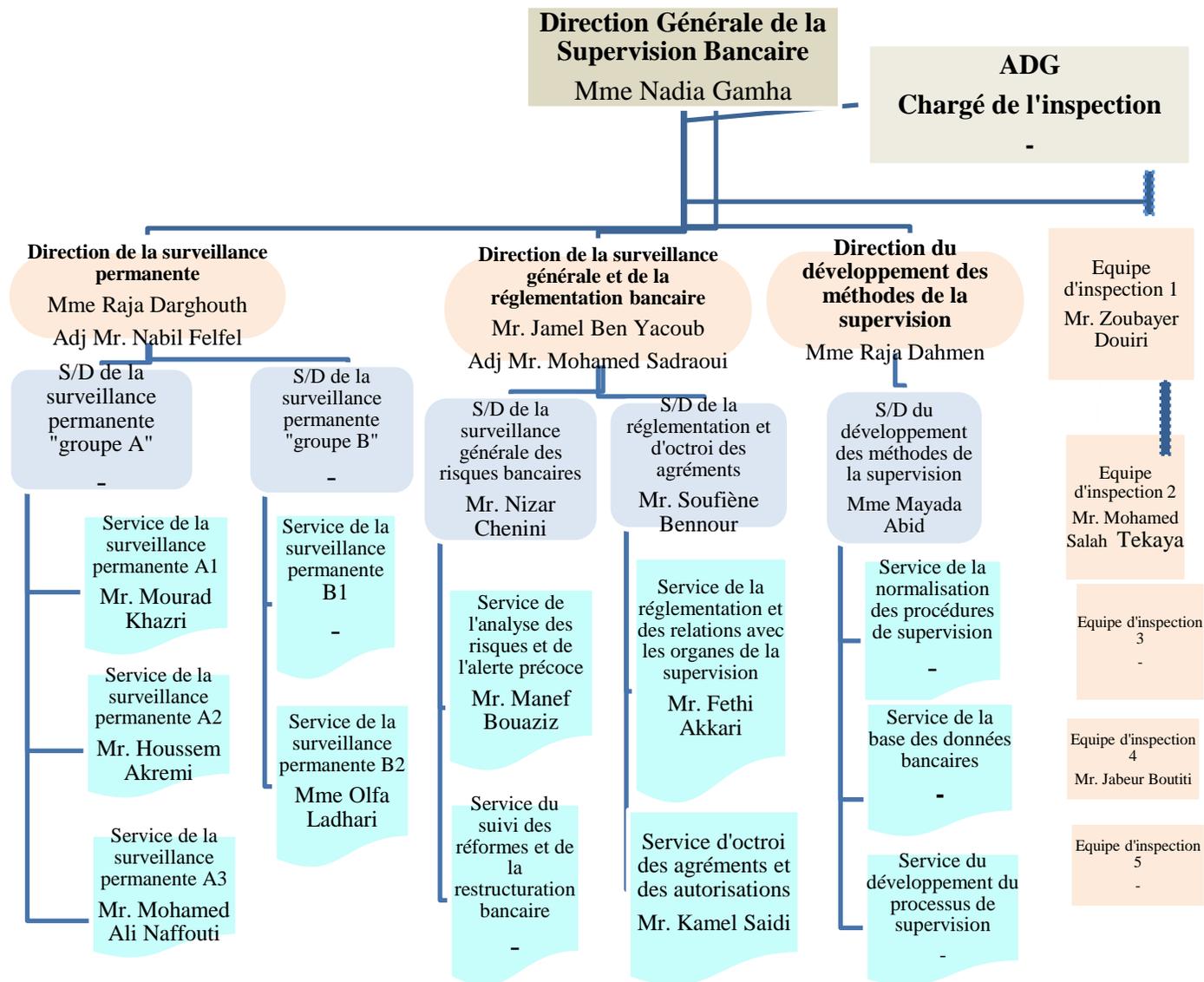
	Variation						
	2012	2013	2014*	2013/2012		2014/2013	
				en M USD	en %	en M USD	en %
Fonds propres nets	207,3	196,0	87,3	-11,3	-5,5	-108,7	-55,5
Risques encourus	1 011,2	956,1	646,7	-55,1	-5,4	-309,4	-32,4
Ratio de solvabilité	20,5	20,5	13,5	-	0,0	-	-7,0

* Hors Al- Baraka Bank

ANNEXES

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Annexe 1 : Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire



Annexe 2 : Principaux indicateurs du secteur bancaire Tunisien²²

Indicateurs de taille et de bancarisation

	2013	2014
<i>Total actif MD</i>	75866	83231
<i>Effectif</i>	19619	20008
<i>Taux d'encadrement %</i>	66,2	67,4
<i>Réseau</i>	1518	1620
<i>Nombre de comptes</i>	7 003 520	7 246 086
<i>Nombre de DAB & GAB</i>	1939	2070
<i>Nombre de cartes bancaires</i>	2 408 921	2 721 166
<i>Nombre de transactions monétique</i>	4 846 417	4 729 001
<i>Volume de transactions monétique (MD)</i>	548	585

Indicateurs d'activité et d'exploitation

	2013	2014
<i>Total Dépôts MD</i>	45897	49890
<i>Total Crédits MD</i>	51229	56108
<i>PNB MD</i>	2624	2897
<i>Coefficient d'exploitation %</i>	47,3	48,5
<i>Résultat net</i>	159	566
<i>ROA (%)</i>	0,3	0,8
<i>ROE (%)</i>	3,2	10,8

Indicateurs financiers

%	2013	2014
<i>Ratio de solvabilité</i>	8,2	9,5
<i>Ratio Tier 1</i>	6,6	7,7
<i>Part des créances classées</i>	16,5	15,8
<i>Taux de couverture des créances classées par les provisions</i>	56,4	58,1

²² 22 banques résidentes

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Annexe 3 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques résidentes

1- Bilan

(en milliers de dinars)

	2013	2014
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	2 060 612	2 185 344
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	5 319 821	4 404 427
3- Créances sur la clientèle	46 479 693	50 968 071
4- Portefeuille-titres commercial	3 748 715	5 255 930
5- Portefeuille d'investissement	2 859 945	3 680 252
6- Valeurs immobilisées	990 460	1 058 392
7- Autres actifs	1 777 993	1 738 797
TOTAL ACTIF	63 237 238	69 261 212
PASSIF		
1- Banque Centrale, CCP	2 387 832	2 035 873
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 522 867	4 110 844
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	46 119 691	50 222 238
4- Emprunts et ressources spéciales	4 702 466	5 016 355
5- Autres passifs	2 360 559	2 867 266
TOTAL PASSIF	59 093 415	64 252 576
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	2 151 269	2 384 569
2- Réserves	3 014 599	3 238 076
3- Actions propres	-5 066	- 5 066
4- Autres capitaux propres	239 405	103 550
5- Résultats reportés	-1 237 954	-1 264 183
6- Résultats de l'exercice	159 107	566 135
7-Modification comptable	-177 538	-14 445
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 143 823	5 008 636
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	63 237 238	69 261 212

2- Etat des engagements hors bilan

(en milliers de dinars)

	2013	2014
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	7 270 253	7 178 149
Crédits documentaires	3 398 658	3 595 496
Actifs donnés en garantie	1 626 000	1 811 000
Total passifs éventuels	12 294 911	12 584 645
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	2 938 451	3 194 639
Engagements sur titres	49 191	48 693
Total engagements donnés	2 987 642	3 243 332
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financements reçus	2 504 097	2 454 124
Garanties reçues	12 797 481	15 230 506
Total engagements reçus	15 301 578	17 684 629

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

3- Etat de résultat

(en milliers de dinars)

	2013	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 274 320	4 940 078
(+) INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	3 149 243	3 645 068
(+) COMMISSIONS	604 904	689 212
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	401 748	452 836
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	118 425	152 962
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 650 515	2 042 780
(-) INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	1 604 535	1 987 407
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	43 153	49 209
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	2 827	6 163
MARGE D'INTÉRÊTS	1 544 708	1 657 661
PRODUIT NET BANCAIRE	2 623 805	2 897 298
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF	969 290	592 348
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	48 757	44 898
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	37 321	42 415
(-) FRAIS DE PERSONNEL	941 102	1 062 574
(-) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	299 314	341 653
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	119 139	128 204
RESULTAT D'EXPLOITATION	283 525	770 036
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES	14 022	365
(-) IMPOTS SUR LES BENEFICES	142 045	204 630
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	155 502	565 771
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	-3 606	-362
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	159 108	566 133
(+) EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (net d'impôts)	-870 474	-239
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-711 366	565 894

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Annexe 4: Bilan et état de résultat des établissements de leasing

1- Bilan

(en milliers de dinars)

	2013	2014
ACTIFS		
1- Liquidités et équivalents de liquidités	55 588	65 678
2- Créances sur la clientèle	2 607 372	2 873 962
3- Portefeuille-titres	110 024	138 808
4- Valeurs immobilisées	35 120	35 477
5-Autres actifs	48 213	44 738
TOTAL DES ACTIFS	2 856 317	3 158 663
PASSIFS		
1- Concours bancaires et autres passifs financiers	16 463	10 426
2- Dettes envers la clientèle	41 469	43 015
3- Emprunts et ressources spéciales	2 173 185	2 458 161
4- Fournisseurs et comptes rattachés	123 573	127 656
5- Autres passifs	30 323	33 593
TOTAL DES PASSIFS	2 385 013	2 672 851
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital social	226 450	227 950
2- Réserves	162 624	167 612
3- Résultats reportés	19 278	24 896
4- Autres capitaux propres	-1 045	-2 814
5-Réserve pour risque général	220	-168
6-Actions propres	-	-
7- Modification comptable	-619	-552
8- Résultat de l'exercice	42 565	47 058
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	471 304	485 812
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	2 856 317	3 158 663

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

2- Etat de résultat

(en milliers de dinars)

	2013	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Intérêts et produits assimilés de leasing	238 270	266 437
Intérêts et charges assimilées	-129 098	-151 522
Produits des placements	6 664	9 082
Autres produits d'exploitation	5 443	7 052
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	121 279	131 048
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel	29 194	32 868
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	4 140	4 146
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	16 365	14 599
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	-707	-965
Autres charges d'exploitation	17 053	20 146
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	66 045	70 794
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 235	60 254
Autres gains ordinaires	2 330	2 655
Autres pertes ordinaires	-611	-572
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	56 954	62 337
Impôt sur les sociétés	-14 389	-15 280
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	42 565	47 058

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Annexe 5: Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes

1- Bilan

(en milliers de dollars)

	2013	2014
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	79 292	34 861
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	1 721 691	1 301 074
3- Créances sur la clientèle	639 843	370 509
4- Portefeuille-titres commercial	248 325	63 078
5- Portefeuille d'investissement	127 966	115 257
6- Valeurs immobilisées	27 611	17 093
7- Autres actifs	18 655	9 787
TOTAL ACTIF	2 863 384	1 911 658
PASSIF		
1- Banques Centrale, CCP	68 473	60 929
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	903 013	649 499
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 337 398	843 083
4- Emprunts et ressources spéciales	142 932	54 536
5- Autres passifs	82 951	68 085
TOTAL PASSIF	2 534 768	1 676 133
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	208 395	156 380
2- Réserves	92 510	54 477
3- Actions propres	0	0
4- Autres capitaux propres	1 000	1 000
5- Résultats reportés	-12 530	3 861
6- Résultats de l'exercice	39 241	19 808
7-Modification comptable	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	328 616	235 525
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 863 384	1 911 658

2- Etat des engagements hors bilan

(en milliers de dollars)

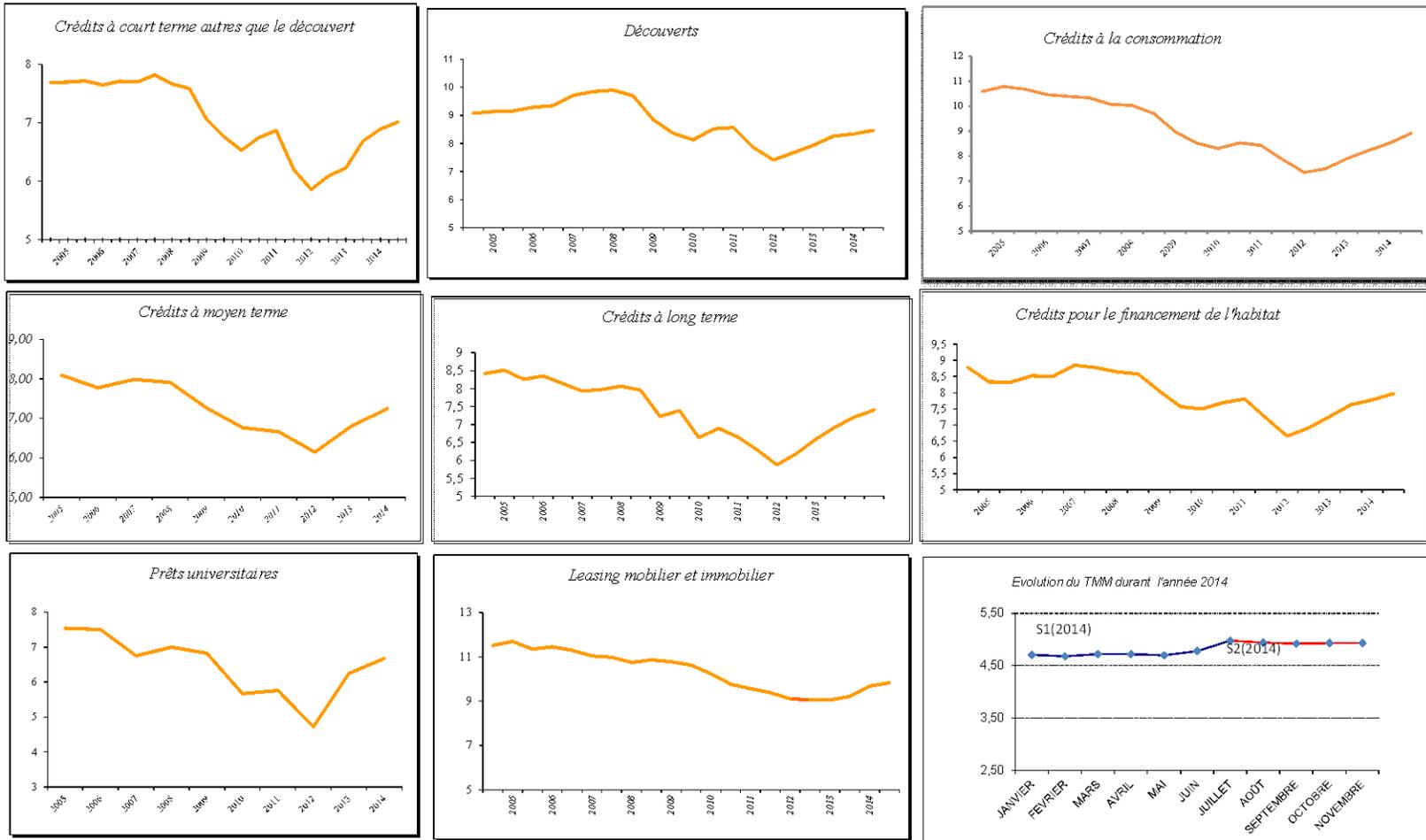
	2013	2014
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	487 803	332 769
Crédits documentaires	672 716	650 864
Actifs donnés en garantie	0	0
Total passifs éventuels	1 160 520	983 633
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	98 384	52 239
Engagements sur titres	0	0
Total engagements donnés	98 384	52 239
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financements reçus	5 155	5 155
Garanties reçues	525 619	199 986
Total engagements reçus	530 774	205 141

3- Etat de résultat

(en milliers de dollars)

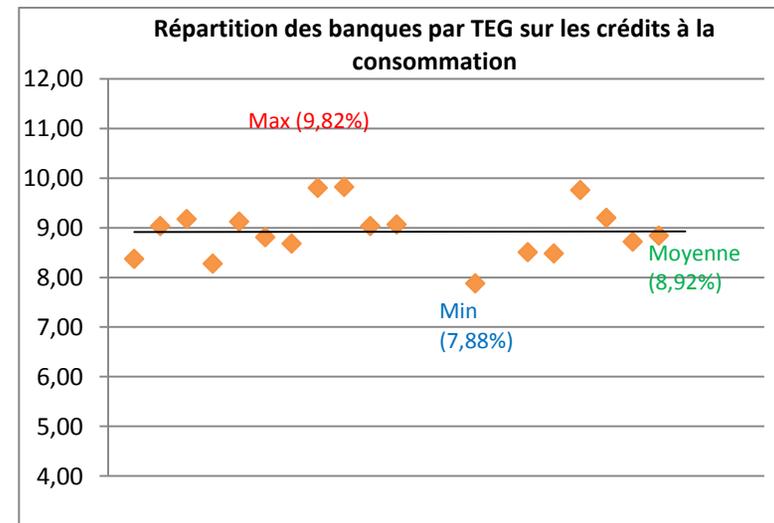
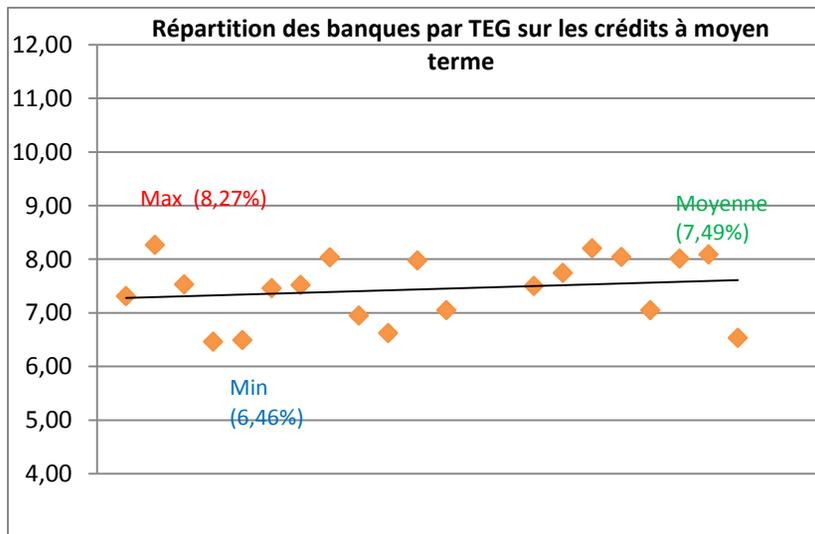
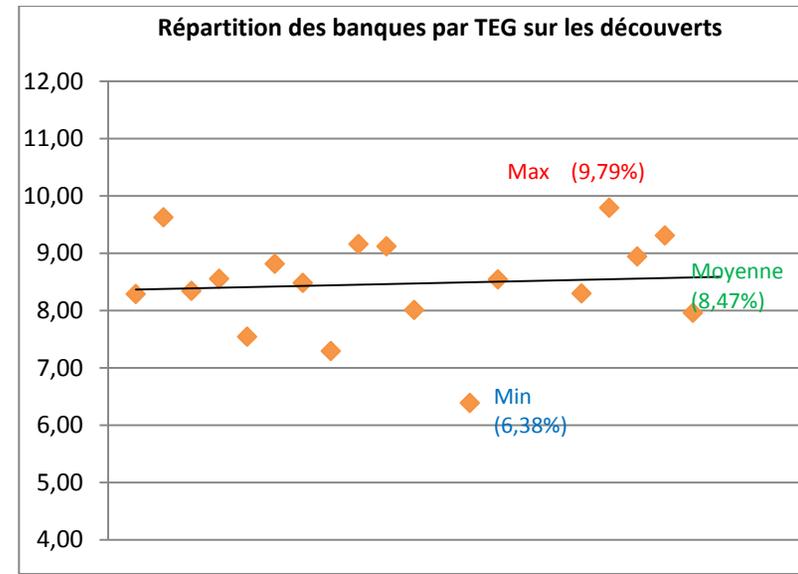
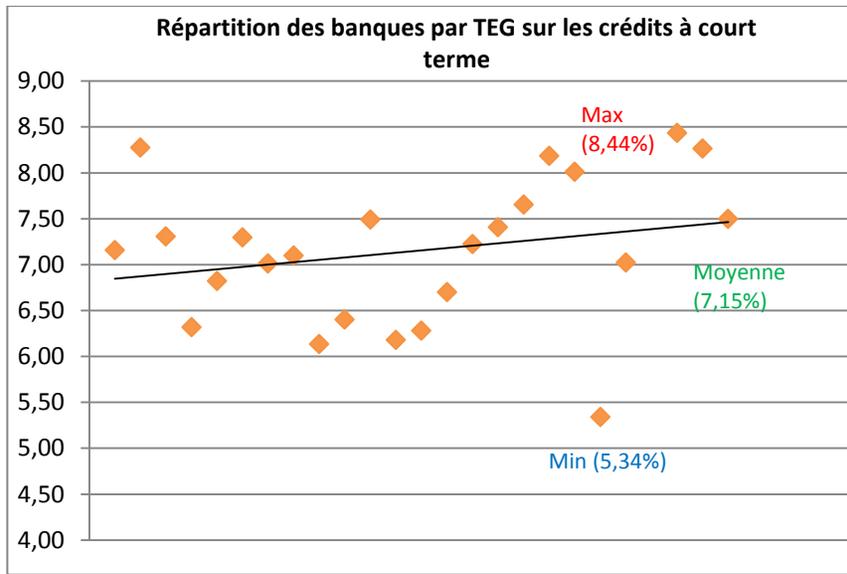
	2013	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	107 234	75 498
(+) INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	47 156	25 246
(+) COMMISSIONS	27 814	23 234
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	22 018	14 773
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	10 247	12 245
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	19 042	6 501
(-) INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	17 689	5 956
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	1 353	380
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	0	166
PRODUIT NET BANCAIRE	88 192	68 997
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF	8 979	17 806
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	-342	0
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	422	121
(-) FRAIS DE PERSONNEL	23 231	16 122
(-) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	13 815	10 899
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	2 528	1 994
RESULTAT D'EXPLOITATION	40 403	22 296
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES	-53	13
(-) IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 109	1 574
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	39 241	20 735
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	0	-927
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	39 241	20 735
(+) EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (net d'impôts)	0	-927
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	39 241	19 808

Annexe 6 : Evolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2000-2014

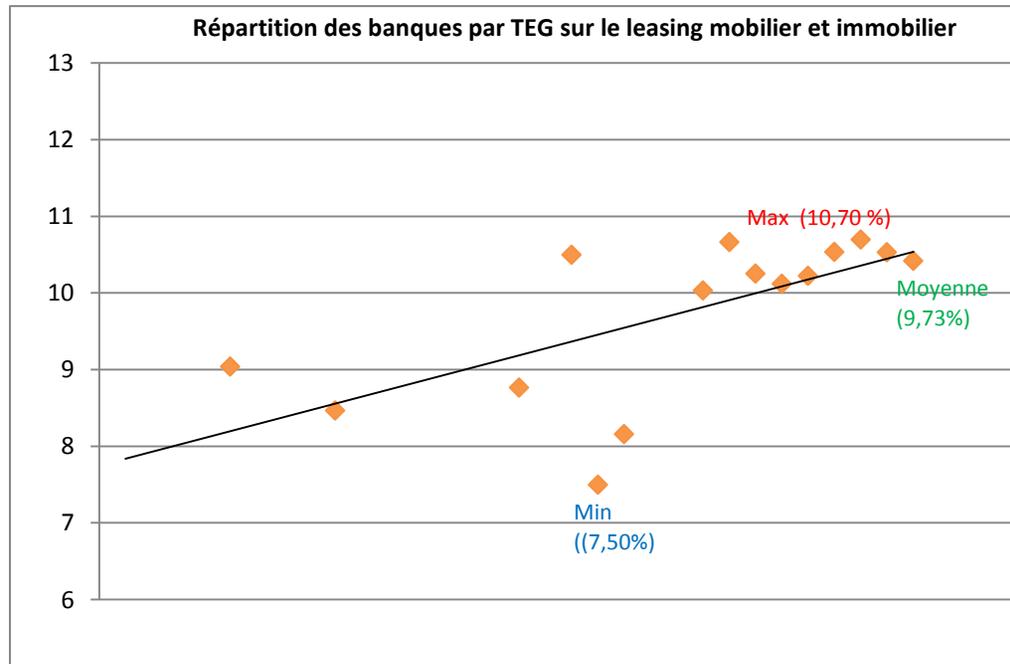
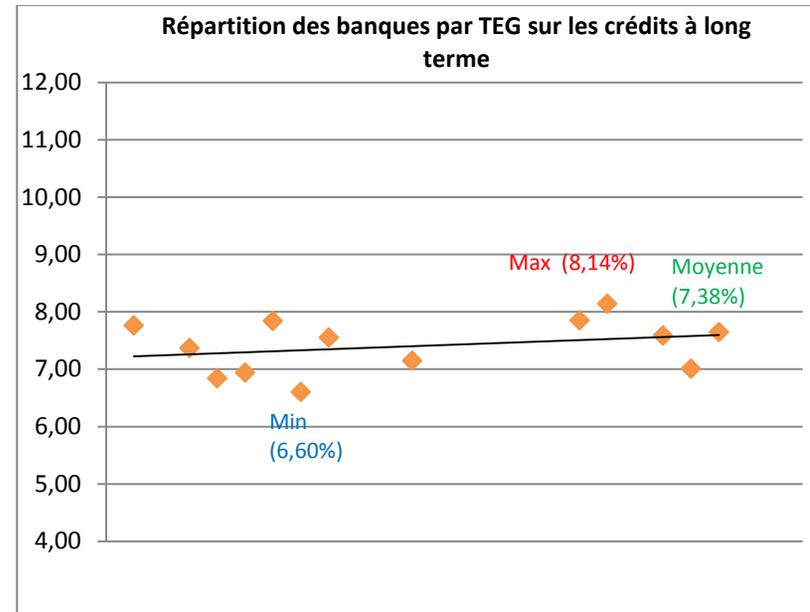
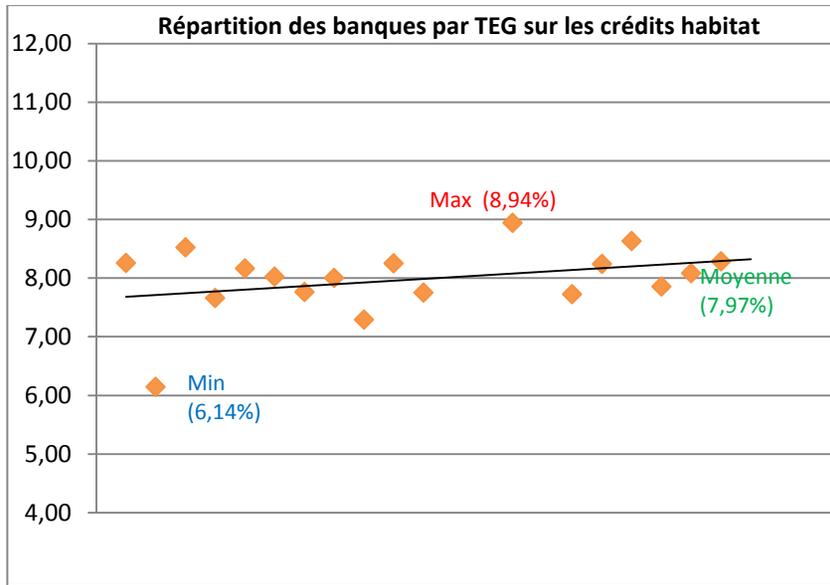


Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Annexe 7 : Evolution des TEGs par catégorie de concours et par établissement de crédit courant 2014



Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014



Annexe 8: Liste des établissements de crédit agréés et en activité

1/ BANQUES

RAISON SOCIALE	DATE CREATION	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	SITE WEB
ARAB TUNISIAN BANK (ATB)	1982	9, Rue Hédi NOUIRA 1001-TUNIS	71 351 155	71342852 71353140	www.atb.com.tn
BANQUE FRANCO- TUNISIENNE (BFT)	1879	Cité Ennassim Rue Aboubaker Achahid Mont Plaisir Belvédère 1002 Tunis	71 903 755	71903910	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)	1959	Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis	71 831 000	71832807 71830765	www.bna.com.tn
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE	1968	95 Avenue de liberté 1002 Tunis	70 012 606 70 012 401	71235636	www.attijaribank.com.tn
BANQUE DE TUNISIE (B.T)	1884	2,Rue de Turquie 1001-Tunis	71 125 500	71349743 71346877	www.bt.com.tn
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE (BTS)	1998	56, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis	71 844 040	71845537	-
AMEN - BANK (AB)	1967	Avenue Mohamed V.BP 52 1080 Tunis	71 148 000	71 833 517	www.amenbank.com.tn
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)	1976	70-72, Av.Habib. BOURGUIBA 1080 Tunis	71 340 733 31 311 000	71 342 820	www.biat.com.tn

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

RAISON SOCIALE	DATE CREATION	ADRESSE	TELEPHO NE	FAX	SITE WEB
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (S T B) *	1957	Rue Hédi NOUIRA 1001 - TUNIS	71 340 477	71 340 009	www.stb.com.tn
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)	1961	139, Avenue de la Liberté 1002-Tunis	81 100 000	71842308	www.ubcinet.net
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (U I B)	1964	65, Av. Habib BOURGUIBA 1001 TUNIS	81102020	71218009	www.uib.com.tn
BANQUE DE L'HABITAT (BH)	1989	18 AVENUE MOHAMED V TUNIS	71126000	71 784 417 71 337 957	www.bh.com.tn
CITIBANK (Branche ON - SHORE)	1989	55, Avenue . Jugurtha- BP 72 TUNIS 1002	71113300	71785556	-
ARAB BANKING CORPORATION (ABC-TUNISIE)	1999	BP n° 57 Rue du Lac d'Ancecy 1053 Les berges du Lac	71861 861	71862757	www.arabbanking.com
BANQUE TUNISO- KOWEITIENNE (BTK)	1981	10,bis Av.Med.V. BP:49 -1001 TUNIS	71 204 000	71 343 106 71 343 502	www.btknet.com
STUSID BANK	1981	32, R. Hédi Karray BP 20 1002 Tunis	71232133	71 753 233	www.stusidbank.com.tn
QATAR NATIONAL BANK - TUNIS (QNB)	1982	Rue cité des Sciences BP 320-1080 TUNIS	71750000	71 713 111	www.qnb.com.tn
BANQUE DE TUNISIE & DES EMIRATS (BTE)	1983	5 Bis, Rue Mohamed BADRA TUNIS 1002	71 783 600	71 783 756 71 287 409	www.bte.com.tn

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

BANQUE TUNISO-LIBYENNE (BTL)	1983	25, Av. K. PACHA 1002-TUNIS	71901350	71 902808	www.btl.com.tn
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BFPME)	2005	34 RUE Hedi Karray Centre Urbain Nord-Menzah IV 1004 Tunis	70 102 200	70 102 202	www.bfpme.com.tn
BANQUE ZITOUNA (BZ)	2008	2 Boulevard qualité de vie 2015 le Kram	71164000 81105555	71165000	www.banquezitouna.com
AL BARAKA BANK TUNISIA	1983	88, Av. Hédi Chaker 1002 Tunis	71 790 000	71 780 235 71 792 156	www.albarakabank.com.tn

2/ ETABLISSEMENTS FINANCIERS

A/ ETABLISSEMENTS DE LEASING

RAISON SOCIALE	DATE CREATION	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	SITE WEB
ATTIJARI LEASING	1994	Rue du lac d'annecy 1053 les berges du lac-Tunis	71 862 122	71 861 545	-
TUNISIE LEASING	1984	Centre Urbain Nord Av Hedi Karray 1082 Cite Mahrajene TUNIS	70 132 000	71 232 020 71 230 555	www.tunisieleasing.com.tn
CIE. INTERNATIONALE DE LEASING	1992	16, AVENUE JEAN JAURES 1001-TUNIS	71 336 655	71 337 009	-
ARAB TUNISIAN LEASE	1993	Ennour Building centre Urbain Nord 1082 El Mahrajene TUNIS	70 135 000	71 235 050 71 767 300	www.atl.com.tn
ARAB INTERNATIONAL LEASE	1996	11 , RUE HEDI NOUIRA- BP 280- 1000 TUNIS	71 349 100	71349 940	-
MODERN LEASING	1996	Immeuble Assurances Salim-LOT AFH-BC 5- Centre Urbain Nord-1082 - Tunis Mahrajene	71 189 700	71 949335	www.modernleasing.com.tn

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

BEST LEASE	1999	54, Av Charle Nicole Mutuelleville	71 799 011	71 798 719	-
HANNIBAL LEASE	2001	Rue du lac Malaren 1 ^{er} étage. Imm Triki Les Berges du lac 1053 Tunis	71 139 400	71 139 460	www.hannibalease.com.tn
EI WIFACK LEASING	2002	Avenue Habib bourguiba 4100-Médenine	75 643 000	75 649 988	www.elwifackleasing.com.tn

B/ ETABLISSEMENTS DE FACTORING

RAISON SOCIALE	DATE CREATION	ADRESSE	TELEPHO NE	FAX	SITE WEB
TUNISIE FACTORING	1999	Centre Urbain Nord Av Hedi Karray 1082 Cite Mahrajene Tunis	70 132 000	71 230 280	www.tunisiefactoring.com.tn
UNIFACTOR	2000	Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis	71 234 000	71 233 300	www.unifactor.com.tn

C/ BANQUES D'AFFAIRES

RAISON SOCIALE	DATE CREATION	ADRESSE	TELEPHO NE	FAX	SITE WEB
INTERNATIONAL MAGHREB MERCHANT BANK	1995	87, avenue Jugurtha 1082 Mutuelleville Tunis	71 800 266	71 800 410	www.imbank.com.tn
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE (BAT)	1998	10 Bis Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville 1002- Tunis	71 143 800 71 143 801	71 891 878	-

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

3/ BANQUES OFF SHORE INSTALLEES EN TUNISIE (LOI N° 2009-64 DU 12 AOUT 2009)

RAISON SOCIALE	DATE CREATION	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	SITE WEB
				71 792 156	
NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK (NAIB)	1983	Av. Khereddine Pacha lotissement Ennassim 1002 Tunis	71 950 800	71 950 840	www.naibank.com
ALUBAF INTERNATIONAL BANK (FILIALE ALUBAF INTERNATIONAL BANK BAHREIN) (ALUBAF)	1985	Jardins du lac 2 - 1053 Tunis	70 015 600	71 198 000	-
TUNISIAN FOREIGN BANK (TFB)	1979	Angle avenue Mohamed V et rue 8006 Monplaisir	71 950 100	71 950 016 71 950 031	tfbank.fr
TUNIS INTERNATIONAL BANK (TIB)	1982	18, Av. des ETATS-UNIS - TUNIS	71 782 411	71 782 223 71 782 479	www.tib.com.tn
LOAN AND INVESTMENT CO (LINC)	1980	Les Berges du Lac II, Zone 5, Lotissement Ennakhil, Cité les Pins	71 967 200	71 967 145	-
CITIBANK (Branche off shore)	1976	55, Av.Jughurtha BP 72 1002 Tunis	71 113 300	71 785 556	-
ARAB BANKING CORPORATION (ABC)	1993	BP 57 Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac	71 861 861	71 860 921 71 862 757	www.arabbanking.com

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

4/ BUREAUX DE REPRESENTATION DE BANQUES ETRANGERES OUVERTS EN TUNISIE (LOI N° 2009-64 DU 12 AOUT 2009)

RAISON SOCIALE	DATE CREATION	ADRESSE	TELEPHO NE	FAX	SITE WEB
THE ARAB INVESTMENT COMPANY	1982	Immeuble « La Résidence du Lac » Bloc E 23 1053 Berges du Lac Route de la Marsa 2045 - Tunis	71 860 086 71 860 778	71 860 012	www.taic.com
CREDIT AGRICOLE- CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1992	Immeuble A.M.G.,rue du lac Windermere 1053-Les Berges du lac-Tunis	71 960 019	71 960 029	-
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT ET PROPARGO	1991	Immeuble Miniar Bloc B - 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étages Rue du Lac d'Ourmia- 1053 Les Berges du Lac	71 861 799	71 861 825	www.afd-tunisie.org
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA	2000	Immeuble Msedi Gouiâ appt A2.2 2 ^{ème} étage sis rue du lac constance les berges du lac	71 961 060	71 961 381	www.mbs.it
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC-BANQUES)	2003	Imm. Carthage Center Rue du Lac de Constance 1053 Les Berges du Lac	71 962 333	71 961 024	www.cic-banque.fr
INTESA SANPAOLO (S.P.A.)	2004	Immeuble Blue Center - Rue du Lac de Constance - Appartement n°6 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	71 965 733 71 965 820	71 965 923	-
ICCREA BANCAIMPRESA	2007	Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis	71 904 866 71 903 281 71 903 488	71 904 746	www.iccreabancaimpresa.it
AMERICAN EXPRESS TUNISIE		6 rue du lac Toba, Bureau n°23- 1053 Tunis, les berges du lac	71 960 738	71 961 575	www.americanexpress.com.bh
NOOR ISLAMIC BANK		2 Rue Hadrumète- mutuelleville- 1002 Tunis Belvédère	71 892 299 71 893 145	71 892 356	-

Annexe 9 : Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2014

REGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL BANQUES PUBLIQUES (1)	BANQUES PRIVEES													TOTAL BANQUES PRIVEES (2)	TOTAL BANQUES MIXTES (3)			TOTAL BANQUES (1)+(2)+(3)	
	GOVERNORATS	BN A	ST B	B H	ZITOUNA		BT S	AT B	BF T	ATTJARI	BT	AMEN BANK	BIA T	UB CI	UI B	CITI - BANK	BT K	QNB	ABC		Al Baraka	STUSID BANK	BT E		BT L
GRAND TUNIS	40	39	36	30	1	146	59	6	84	47	81	71	46	47	1	16	16	5	7	486	9	12	4	25	657
TUNIS	22	29	20	21	1	93	36	4	52	31	53	46	28	32	1	11	11	3	5	313	5	6	1	12	418
ARIANA	5	2	5	4	0	16	8	1	17	7	14	11	7	8	0	3	2	1	0	79	1	3	1	5	100
BEN AROUS	9	6	10	5	0	30	12	1	12	7	11	10	9	5	0	2	2	1	1	73	2	3	1	6	109
MANOUBA	4	2	1	0		7	3		3	2	3	4	2	2			1		1	21	1		1	2	30
CENTRE EST	41	33	29	16	1	120	25	1	47	28	31	60	37	35	1	6	10	2	3	286	8	5	4	17	423
SFAX	16	10	7	7	1	41	11	1	19	8	14	26	19	12	1	3	5	1	2	122	2	1	2	5	168
SOUSSE	11	11	13	5	0	40	8	0	16	8	9	18	11	13	0	2	4	1	1	91	3	3	1	7	138
MAHDIA	5	4	3	1	0	13	3	0	4	3	3	5	1	2	0	0	0	0	0	21	1	0	0	1	35
MONASTIR	9	8	6	3	0	26	3	0	8	9	5	11	6	8	0	1	1	0	0	52	2	1	1	4	82
CENTRE OUEST	22	7	4	3	0	36	3	0	5	4	3	5	2	7	0	0	1	0	1	31	1	0	0	1	68
SIDI BOUZID	5	3	1	1	0	10	1	0	2	1	1	2	1	3	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	21
KASSERINE	6	2	1	1	0	10	1	0	1	1	1	1	0	2	0	0	1	0	0	8	0	0	0	0	18
KAIROUAN	11	2	2	1	0	16	1	0	2	2	1	2	1	2	0	0	0	0	1	12	1	0	0	1	29
NORD EST	25	21	16	7	0	69	16	0	25	15	16	27	16	21	0	3	2	0	1	142	2	2	1	5	216
NABEUL	15	13	7	5	0	40	9	0	17	9	13	16	10	11	0	2	2	0	0	89	1	1	1	3	132
BIZERTE	7	6	8	1	0	22	6	0	6	4	2	8	5	8	0	1	0	0	1	41	1	1	0	2	65
ZAGHOUAN E	3	2	1	1	0	7	1	0	2	2	1	3	1	2	0	0	0	0	0	12	0	0	0	0	19
NORD OUEST	25	11	7	2	0	45	6	0	8	9	3	8	4	5	0	0	1	0	0	44	0	1	0	1	90
SILIANA	6	1	1	1	0	9	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	13
EL KEF	5	3	1	1	0	10	1	0	3	2	1	2	1	1	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	21
BEJA	8	2	2	0	0	12	2	0	1	2	2	3	2	1	0	0	1	0	0	14	0	1	0	1	27
JENDOUBA	6	5	3	0	0	14	2	0	3	4	0	2	1	3	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0	29
SUD EST	11	9	7	3	0	30	13	0	15	7	9	6	5	7	0	3	2	0	1	68	2	1	1	4	102
GABES	5	3	2	1	0	11	5	0	5	2	3	2	2	3	0	1	1	0	1	25	1	1	1	3	39
MEDENINE	6	6	5	2	0	19	8	0	10	5	6	4	3	4	0	2	1	0	0	43	1	0	0	1	63
SUD OUEST	7	7	6	6	0	26	4	0	16	2	4	3	1	8	0	0	0	0	0	38	0	0	0	0	64
KEBILI	1	2	1	1	0	5	1	0	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	11
TATAOUINE	1	2	2	3	0	8	1	0	4	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	16
TOZEUR	2	1	1	1	0	5	1	0	2	1	1	1	0	3	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	14
GAFSA	3	2	2	1	0	8	1	0	7	1	1	1	1	3	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0	23
T O T A L	171	127	105	67	2	472	126	7	200	112	147	180	111	130	2	28	32	7	13	1095	22	21	10	53	1620

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Annexe 10 : Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2014

REGIONS	ETABLISSEMENTS DE LEASING									TOTAL
GOVERNORATS	TL	CIL	ATL	ATTIJ,L	ML	AIL	BL	WL	HL	
GRAND TUNIS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
TUNIS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
ARIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEN AROUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MANOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CENTRE EST	3	3	2	20						
SFAX	1	2	1	1	1	1	1	1	1	10
SOUSSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
MAHDIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONASTIR	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CENTRE OUEST	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SIDI BOUZID	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KASSERINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KAIROUAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NORD EST	1	1	2	0	0	1	3	0	1	9
NABEUL	1	1	1	0	0	1	1	0	1	6
BIZERTE	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2
ZAGHOUANE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
NORD OUEST	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
SILIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL KEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEJA	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
JENDOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SUD EST	2	1	1	0	0	1	1	1	2	9
GABES	1	1	0	0	0	1	1	0	1	5
MEDENINE	1	0	1	0	0	0	0	1	1	4
SUD OUEST	1	1	1	0	0	0	0	1	0	4
KEBILI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TATAOUINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOZEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GAFSA	1	1	1	0	0	0	0	1	0	4
TOTAL	8	7	7	3	4	5	8	5	6	53

Rapport Sur la Supervision Bancaire 2014

Annexe 11 : Evolution des indices TUNINDEX et TUNBANK

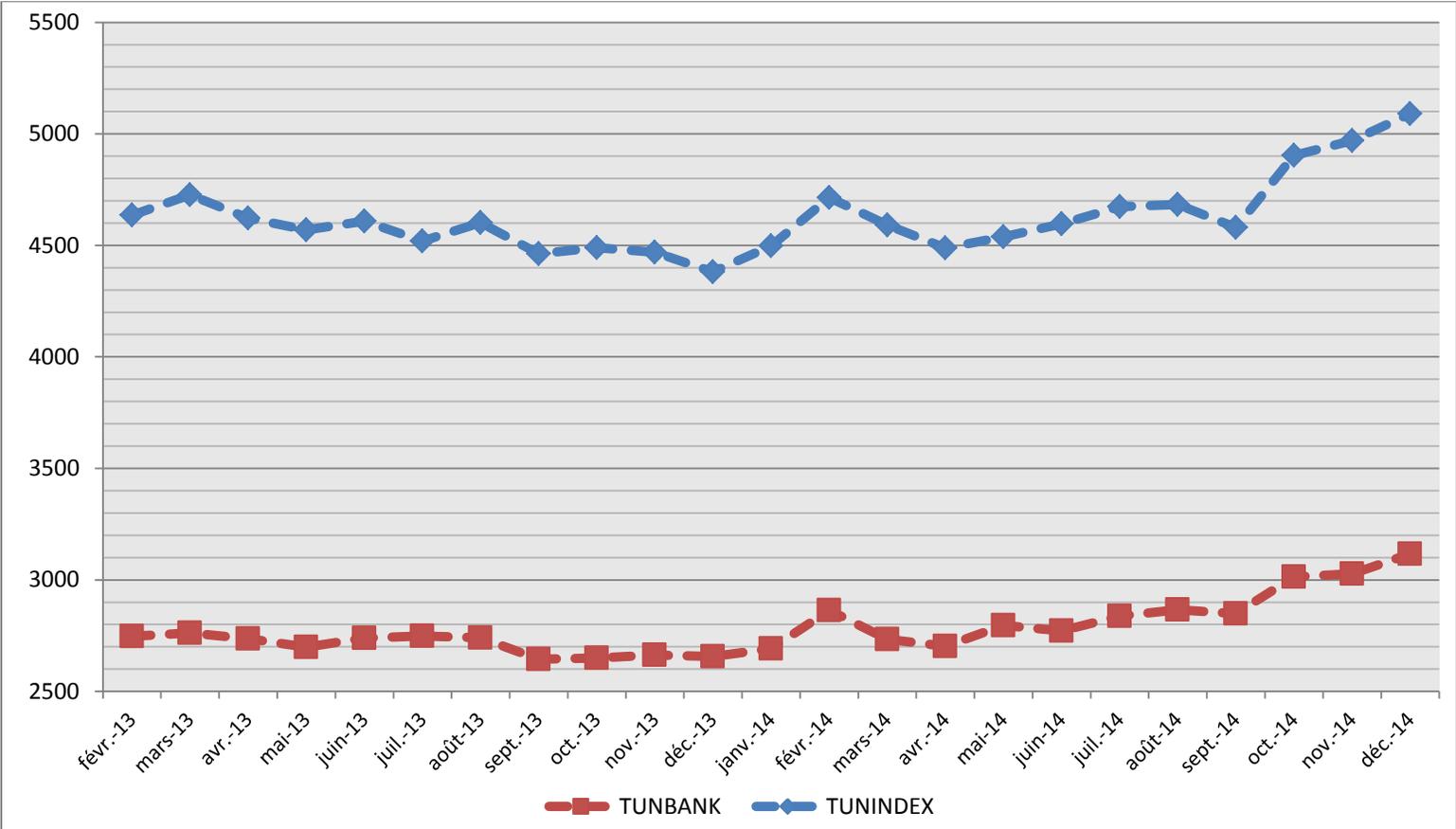


TABLE DES MATIERES

TABLES DES MATIERES

MOT DU GOUVERNEUR	5
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE, OPERATIONNEL ET ACTIVITE DE LA SUPERVISION BANCAIRE	7
I. Évolution du dispositif reglementaire	7
1. Rappel des principales réformes prises 2013	7
2. Mesures entreprises en 2014	9
3. Etat d'avancement des projets de réforme au cours de 2015	14
II. Évolution du cadre operationnel de la supervision bancaire	19
1. Ressources humaines	19
2. Formation professionnelle	19
III. Activite de la supervision bancaire	21
1- Agréments et Autorisations	21
2- Activités de Contrôle	22
3. Principales mesures disciplinaires prises	24
CHAPITRE 2 : LE SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN	25
I. Evolution de la structure du secteur bancaire tunisien	25
1. Evolution de la structure du secteur bancaire selon la nature de l'activité	25
2. Evolution de la structure du système bancaire selon la nature de l'actionnariat	25
3. Analyse de la concentration du système bancaire	28
4. Bancarisation	32
II. Activite et resultat des etablissements de credit	33
1. Activité et résultat des banques résidentes	33
2. Activité et résultat des établissements de leasing	52
3. Activité et résultat des banques non-résidentes	57